



La rénovation thermique des maisons individuelles occupées par leurs propriétaires *en Poitou-Charentes*

Juin 2012



Cette étude a été financée par la cellule économique régionale de la construction Poitou-Charentes. Elle a bénéficié d'un copilotage de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Poitou-Charentes et a été réalisée par le cabinet de conseil I Care Environnement et, pour la partie enquête, de l'institut IPSOS.



Sommaire

Contexte et objectifs de l'étude	4
Introduction méthodologique	6
I. Analyse offre / demande de rénovation des maisons individuelles en Poitou-Charentes	9
1. Analyse de la demande de rénovation énergétique	9
1.1 Analyse de la performance du parc.....	10
1.2 Caractérisation des ménages	15
1.3 Résultats de l'analyse	22
2. Analyse de l'offre de rénovation énergétique	24
2.1 Analyse du marché du secteur du bâtiment en Poitou-Charentes	24
2.2 Analyse du marché des formations existantes.....	32
Les organismes et établissements de formation s'investissent fortement dans l'intégration du développement durable dans les programmes de formation	40
Les formations « développement durable » sont encore méconnues des jeunes	40
On note un certain manque d'intérêt de la part des entreprises et des professionnels et leur difficulté à valoriser les compétences auprès des clients	41
II. Proposition d'un plan d'orientations-actions.....	42
1. Analyse technico-économique du gisement de rénovation.....	42
2. Axes d'actions.....	47
Annexes	59
1. Etat des lieux de la réglementation.....	59
2. Recensement des dispositifs existants d'éco-aides.....	61
2.1 Les aides nationales.....	61
2.2 Les aides infrarégionales	66
3. Détails sur la distribution départementale des zones d'emploi de Poitou-Charentes	67
4. Liste des personnes contactées dans le cadre de l'étude	68
5. Résultats détaillés sur la performance du parc de maison individuelle par zone d'emploi	69
6. Positionnement des zones d'emploi à climat normal	72
7. Eléments sur la précarité énergétique en Poitou-Charentes.....	73
8. – Le schéma des formations dans le secteur du bâtiment.....	77
9. L'enquête Ipsos dans le détail	78
9.1 Questionnaire - Propriétaires de maisons en région Poitou-Charentes - 500 personnes	78
Remerciements	86

Contexte et objectifs de l'étude

L'insécurité des approvisionnements énergétiques, la volatilité du prix des énergies fossiles, les variations du climat et de l'activité économique constituent des problématiques majeures auxquelles doivent faire face les différents acteurs économiques, au niveau mondial comme au niveau le plus local.

Dans ce contexte préoccupant, l'efficacité énergétique constitue le levier d'action le plus rapide à mettre en place et le plus efficace économiquement, les investissements étant souvent rentabilisés par le biais de la réduction des factures énergétiques. Ce levier est cependant complexe à actionner, car les réservoirs potentiels d'efficacité énergétique sont « atomisés », notamment dans le domaine du bâtiment, et font appel à de nombreux niveaux de responsabilités : individuel, local, national, européen.

Au niveau territorial, en France, la prise en compte des problématiques énergie-climat devrait devenir dans les prochaines années un axe central des politiques de développement durable. Ce mouvement déjà amorcé dans un grand nombre de régions s'accompagne d'initiatives variées, en particulier sur les champs de l'observation (consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre) et du financement (subventions, prêts bonifiés, éco-conditionnalité des aides...); les acteurs régionaux se situent en effet à un niveau pertinent pour mener ces politiques d'efficacité énergétique et d'atténuation des impacts humains sur le climat.

En France, ce mouvement est alimenté par les prescriptions prévues dans le cadre de la loi Grenelle II : mise en place des schémas régionaux climat air énergie, coordination de la collecte des données pour la réalisation de bilans infra-régionaux...

C'est dans ce contexte que la CERC et la DREAL ont décidé de mener une étude relative à la rénovation énergétique durable des maisons individuelles. Cette étude doit alimenter les travaux permettant la mise en œuvre concrète au niveau régional des engagements nationaux pris lors du Grenelle de l'environnement en matière d'efficacité énergétique dans le bâtiment.

Comme le montre la figure ci-dessous, l'habitat individuel, en France, représente à la fois la surface totale et la consommation totale la plus élevée du secteur du bâtiment. Avec 227 kWh/m².an en moyenne, c'est l'un des secteurs les plus consommateurs en termes de consommation unitaire. Pour ces raisons, il constitue l'un des secteurs prioritaires d'action de rénovation énergétique.

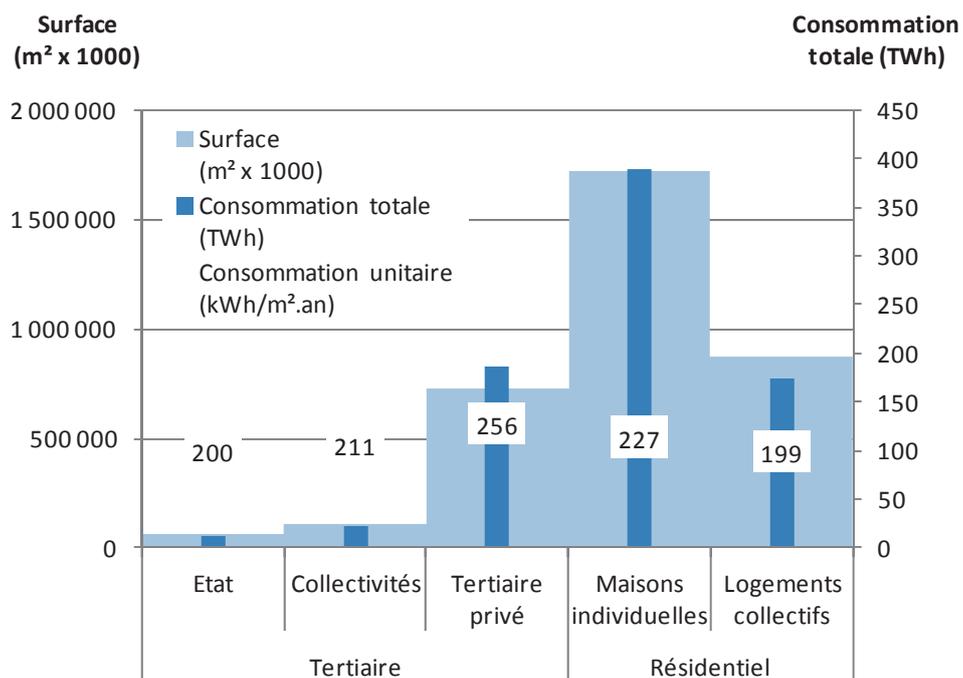


Figure 1 – Le secteur du bâtiment en France en 2011 : répartition des surfaces, des consommations totales et des consommations unitaires par secteur (source : ADEME, traitement I Care)

Cette étude a été menée par I Care Environnement et Ipsos en deux phases distinctes :

1. **Analyse et enquête** : il s'est agi ici de réaliser un panorama précis et global du secteur de la rénovation thermique du bâtiment résidentiel (propriétaires occupants de logements individuels) en Poitou-Charentes. Cette analyse a été menée à la manière d'une « étude de marché » classique : la rénovation durable a fait l'objet d'une étude mettant en regard la demande (besoin en rénovation, motivation des ménages pour lancer ce type de travaux) et l'offre des professionnels du bâtiment de la région (marché de l'emploi, perspectives de développement, offre de formation...).
2. **Proposition d'un plan d'orientations-actions** : ce plan, basé sur les enseignements de la première phase de l'étude, a pour ambition de placer la région sur la trajectoire des objectifs fixés dans le cadre du Grenelle de l'environnement sur le segment considéré (parc individuel en propriété).

Le présent rapport constitue le livrable final de l'étude. Il est accompagné de fichiers Excel ayant permis les différentes analyses proposées dans ce rapport.

Introduction méthodologique

Au niveau régional, de nombreuses études existent sur le sujet du bâtiment, permettant aux acteurs économiques de mieux connaître les caractéristiques des ménages picto-charentais, celles du secteur de la construction (entreprises, acteurs institutionnels...), celles du parc lui-même...

La présente étude, qui s'est appuyée sur plusieurs études précitées, cherche à apporter une vision nouvelle. Elle présente en effet les particularités suivantes :

- Travail de type « marketing » : la rénovation énergétique a été considérée au cours de cette étude comme un produit, devant faire l'objet à ce titre d'une analyse « offre / demande ». L'offre est ainsi constituée par les professionnels proposant les travaux de rénovation énergétique, la demande étant le besoin plus ou moins fort et plus ou moins exprimé des ménages de réaliser des travaux de rénovation. L'analyse « offre / demande » nous semble la plus pertinente pour faire ressortir les pistes d'actions pour augmenter le nombre de passages à l'acte de travaux de rénovation ;
- Une maille territoriale adaptée, la zone d'emploi : à chaque fois que cela a été possible, la présente étude a poussé l'analyse jusqu'à la maille de la zone d'emploi. Au nombre de 13 dans la région Poitou-Charentes, ces zones représentent le champ d'action moyen d'un professionnel du bâtiment ;
- Croisement de bases de données rarement opéré : du fait du positionnement particulier de la CERC (animation DREAL) des données relativement fines ont pu être utilisées concernant les caractéristiques des ménages. Le tableau page suivante recense les principales sources de données utilisées dans le cadre de cette étude.

Principales sources	Nom du document ou données fournies
INSEE	Données générales sur les zones d'emploi, le nombre d'entreprises par métiers, par nombre de salariés...
FILOCOM	Extraction pour les zones d'emploi et la région du nombre de ménages selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de personnes dans le ménage (par tranches) ○ Durée d'occupation du logement (par tranches) ○ Revenu brut (par tranches) ○ Âge de la personne de référence (par tranche)
AREC	<ul style="list-style-type: none"> • Données sur le parc de maison picto-charentais et ses consommation par zones d'emploi (extraction de l' « OutilDiagnosticRésidentiel2007 ») • <i>Énergie dans le logement en Poitou-Charentes : Le point sur la précarité énergétique</i>, AREC, 2010 • <i>Enquête sur les consommations et comportements énergétiques des ménages de Poitou-Charentes dans l'habitat</i>, OREGES, octobre 2008
CERC	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les chiffres clés 2010 : Le bâtiment en Poitou-Charentes</i>, novembre 2011 • <i>Observatoire régional du BTP en Poitou-Charentes, Volet Emploi-Formation : Les indicateurs Emploi-Formation</i>, édition 2010
Caisses de congés de Bordeaux (Aquitaine)	Répartition du nombre de salariés et du nombre d'entreprises par métier et par zone d'emploi pour le département de la Charente (16) ¹
Caisses de congés de Nantes (Grand Ouest)	Répartition du nombre de salariés et du nombre d'entreprises par métier et par zone d'emploi pour les départements de la Charente-Maritime (17), des Deux-Sèvres (79) et de la Vienne (86) ¹
ADEME	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les déterminants du choix d'investissement en travaux de rénovation énergétique</i>, étude menée avec TNS Sofres, février 2011 • <i>Éléments de comparaisons territoriales liés à la mise en place du Grenelle dans le secteur du bâtiment</i>, Réseau national des CERC, juin 2011
CCCA-BTP	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Tableau de bord national de l'emploi et de la formation</i>, Edition 2011 • <i>Tableau de bord de l'apprentissage dans le bâtiment et les travaux publics</i>, édition 2010 • <i>Rapport d'activité du réseau de l'apprentissage BTP</i>, année 2009
Académie de Poitiers	<ul style="list-style-type: none"> • <i>L'apprentissage en 2010-2011 : Effectifs au 31 Décembre 2010</i>, novembre 2011

Tableau 1 – Principales sources de données utilisées lors de l'étude

On trouvera en annexe la liste exhaustive des personnes interrogées. Qu'elles soient ici à nouveau remerciées pour leur disponibilité et leur implication dans l'étude.

¹ source finalement non mobilisée, remplacée par données INSEE collectées a posteriori.

RESERVES RELATIVES AUX DONNEES

Disponibilité

I Care Environnement a souhaité s'appuyer sur des données à la fois les plus locales et complètes possibles, et en même temps accessibles facilement par les acteurs territoriaux. L'objectif était en effet de s'appuyer sur les études ou les données déjà disponibles dans la région, au sein des différentes entités. Cependant, certaines difficultés ont été rencontrées sur les sujets suivants :

- Maille territoriale : du fait du choix précédemment expliqué de la zone d'emploi comme maille d'analyse, il a parfois été difficile de collecter les données à cette échelle. Certaines données ont parfois dû faire l'objet d'extrapolations afin de s'adapter à cette maille. Dans la suite du document, un paragraphe « Limites » explique les réserves apportées au résultat présenté ;
- Temporalité : la présente étude ayant pour vocation à comparer et analyser des indicateurs multiples sur une maille territoriale bien définie, certaines données n'ont pas été disponibles pour l'année de référence choisie (2010). Néanmoins, les données sont systématiquement les dernières disponibles, et raisonnablement proches de l'année de référence : l'hypothèse a été faite que les grands ordres de grandeurs dégagés dans les résultats de la présente étude restent entièrement valables.

Secret statistique

Les données issues de la base Filocom fournies lors de cette étude sont naturellement soumises au secret statistique :

- Secret statistique « direct », lorsque la case d'un tableau ventilant des ménages d'une zone selon certaines catégories contient un nombre inférieur ou égal à 10 ;
- Secret statistique « indirect », induit par le secret direct, est également appliqué sur certains totaux afin de ne pas pouvoir remonter aux données « secrétisées » dans le cas où une seule case de la série se voit appliquer un secret statistique.

Si selon les zones d'emplois le nombre de cases soumises au secret statistique peut aller jusqu'à 27 % du total des cellules de données, le nombre de ménages concernés reste néanmoins faible dans tous les cas. En effet, les cases non « secrétisées » représentent environ 5 % du nombre total de ménages.

Malgré cette réserve inhérente aux données, il a été considéré que l'approximation induite par le secret statistique avait un impact négligeable sur les résultats obtenus.

Nota bene :

- *tout au long de la présente synthèse, le terme « maison » désignera toujours une maison individuelle occupée par son propriétaire à titre de résidence principale.*
- *De même, les « ménages » considérés sont des ménages propriétaires occupant une maison individuelle qui est leur résidence principale.*

I. Analyse offre / demande de rénovation des maisons individuelles en Poitou-Charentes

L'objectif de cette phase est d'identifier toutes les composantes du secteur de la maison individuelle afin d'avoir une vue détaillée de la demande potentielle en rénovation (liée aux caractéristiques du parc et des ménages), de la perception des ménages relative aux travaux de rénovation² et de l'offre des professionnels disponible sur le territoire régional. Ce travail s'inscrit dans un contexte réglementaire précis, rappelé en annexe 1 « État des lieux de la réglementation ».

Ce panorama à « 360 degrés » servira de support à la deuxième phase de la mission, visant à proposer aux acteurs régionaux des pistes d'actions à mener en direction du parc des maisons individuelles, en cohérence avec les spécificités régionales.

1. Analyse de la demande de rénovation énergétique

L'approche retenue dans cette étude est basé sur un constat central : les déterminants du choix d'investissement des ménages en matière de rénovation énergétique sont très nombreux et complexes (socioéconomiques, géographiques, culturels...). Afin de pouvoir qualifier la « demande de rénovation énergétique », il a été procédé au croisement de deux ensembles complexes :

- Celui du parc de maisons individuelles tout d'abord, la performance énergétique des logements constituant bien entendu un déterminant particulièrement important dans les choix d'investissement. En effet, plus un parc de maisons est dégradé, plus des travaux s'imposent et donc plus la demande est potentiellement forte ;
- Celui des ménages ensuite, considérant que les caractéristiques sociales et économiques de ces derniers peuvent constituer des freins ou des leviers au passage à l'acte de travaux. Un ménage ayant peu de moyen engagera moins facilement des travaux dans sa maison, même aux performances énergétiques dégradées, qu'un ménage plus aisé dans le même type de maison.

La présente étude s'est donc intéressée successivement à ces deux volets, performance du parc et caractéristiques des ménages, pour les intégrer ensuite dans une troisième partie croisant les deux dimensions pour en dégager de grandes tendances et des axes d'actions.

² Enquête réalisée auprès de 500 ménages picto-charentais propriétaires occupants de leurs maisons individuelles.

1.1 Analyse de la performance du parc

A titre de rappel introductif, il est intéressant de fixer certains ordres de grandeurs spécifiques à la région Poitou-Charentes (données issues de l'étude de l'OREGES « Caractéristiques de l'habitat en région Poitou-Charentes ») :

- La part du logement individuel est plus importante qu'au niveau national (82 % au niveau régional contre 57 % au niveau national) ;
- Les logements sont en moyenne plus grands : 111 m² au niveau régional contre 89 au niveau national ;
- La proportion de propriétaires est plus forte dans la région (64,6 % au niveau régional contre 59 % au niveau national) ;
- La part du logement ancien est assez forte : plus de la moitié des logements sont construits avant 1975 (proche du taux national).

1.1.a Approche

Collecte et traitement des données

L'analyse de la performance du parc menée dans cette étude s'appuie sur des données de l'agence régionale d'évaluation environnement et climat Poitou-Charentes (AREC), relatives aux consommations du parc de maisons individuelles dans la région. Le fichier utilisé est notamment issu d'enquêtes menées localement par le centre d'étude et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN, groupement d'intérêt économique financé par l'ADEME) : des questionnaires remplis par un échantillon représentatif de ménages permettent de collecter les consommations des différentes énergies et pour les différents usages (chauffage, eau chaude...).

Le traitement de ces enquêtes permet d'estimer les consommations unitaires des maisons (et des bâtiments tertiaires, hors périmètre pour cette étude), selon les critères suivants :

Période d'achèvement de la maison	Énergie principale de chauffage
<ul style="list-style-type: none">• Jusqu'en 1948	<ul style="list-style-type: none">• Bois
<ul style="list-style-type: none">• De 1949 à 1974	<ul style="list-style-type: none">• Chauffage urbain
<ul style="list-style-type: none">• De 1975 à 1981	<ul style="list-style-type: none">• Électricité
<ul style="list-style-type: none">• De 1982 à 1989	<ul style="list-style-type: none">• Fioul (mazout)
<ul style="list-style-type: none">• Après 1990	<ul style="list-style-type: none">• Gaz de ville ou de réseau• Gaz en bouteilles ou citerne

Ces catégories sont celles reprises dans les données de l'AREC et par conséquent dans la présente étude.

Méthodologie mise en œuvre

L'objectif poursuivi à travers les différentes parties de l'étude est de proposer des indicateurs adaptés à l'échelon choisi, c'est-à-dire à la zone d'emploi. A chaque fois que cela a été possible, les données ont donc été collectées à cette échelle.

Le traitement de ces données a permis d'extraire des indicateurs moyens pour chaque zone d'emploi. Afin de pouvoir positionner les zones d'emploi les unes par rapport aux autres pour dégager des priorités d'action selon les thématiques, ces indicateurs sont ensuite comparés à la moyenne régionale.

1.1.b Limites

L'approche retenue comporte plusieurs limites provenant à la fois de limites méthodologiques et de l'accès aux données dans le temps imparti à la présente étude.

L'utilisation de données de l'AREC a permis d'exploiter des données établies spécifiquement pour les zones d'emploi picto-charentaises. Cependant, cette utilisation entraîne les limites suivantes :

- **Ces données ont été établies pour l'année 2007** : l'étude se basant par ailleurs sur des données plus récentes, un recalage par extrapolation a été nécessaire pour obtenir des résultats cohérents. Ceci apporte un léger biais qui a été considéré comme mineur (erreurs sur les résultats inférieures à l'incertitude classique inhérente à ce type d'étude) ;
- **Les calculs sont établis sur la base de ratios de consommation unitaire régionaux** : l'exploitation à la maille de la zone d'emploi, c'est-à-dire par regroupement de communes, ne doit pas faire oublier que les ratios de consommations unitaires par m² sont issus de données régionales.

1.1.c Résultats

Le Grenelle de l'environnement fixe un objectif ambitieux de ramener la moyenne des consommations du parc français de bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude de 240 kWhEP/m².an (moyenne 2008) à 150 kWhEP/m².an d'ici 2020.

La Figure 2, donnant la répartition du parc de maisons de la région Poitou-Charentes par performance unitaire pour les différentes périodes de construction retenues, montre que près de 50 % du parc consomme plus de 200 kWhEP/m².an pour le chauffage et l'eau chaude. Les maisons construites avant 1975 sont bien entendu les principales concernées :

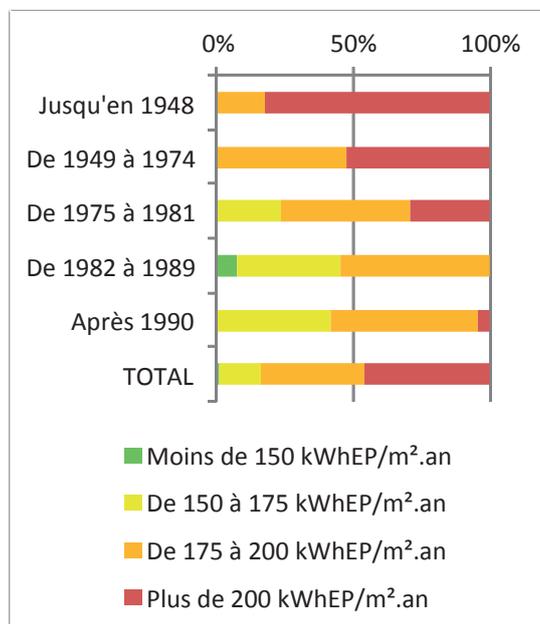


Figure 2 – Répartition du parc de maisons individuelles picto-charentaises selon leur consommation annuelle unitaire pour le chauffage et la production d'eau chaude, en fonction de la date de construction

Par ailleurs, la performance unitaire des maisons varie fortement d'une zone d'emploi à l'autre. Ainsi, la Figure 3 montre clairement que les maisons construites dans les zones côtières, au climat plus tempéré, sont naturellement moins consommatrices que les zones au climat plus froid.

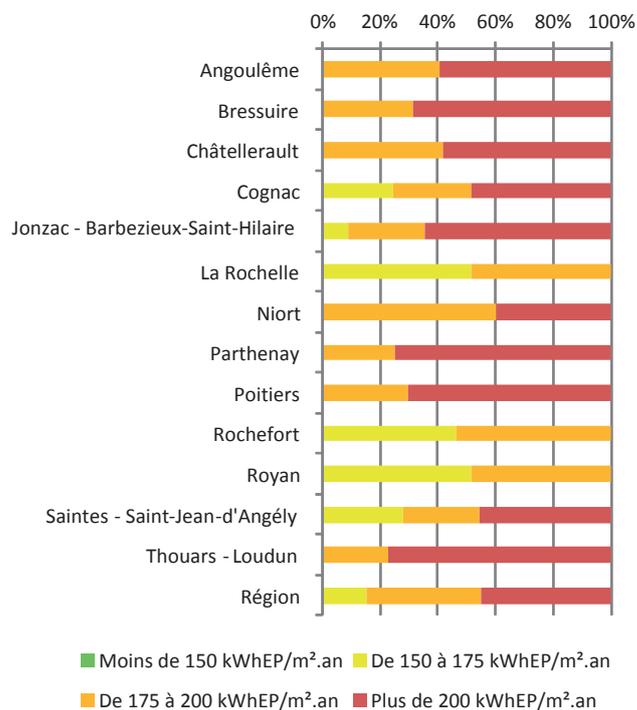


Figure 3 – Répartition du parc de maisons individuelles selon leur consommation annuelle unitaire pour le chauffage et la production d'eau chaude par zone d'emploi

Ces résultats permettent d'établir une première conclusion relative à l'approche souhaitée par la CERC dans le cadre de cette étude : étant donné l'hétérogénéité du parc de maisons individuelles sur le territoire régional, aborder ce dernier, en termes de diagnostic comme d'actions à entreprendre à l'échelle de la zone d'emploi apparaît très pertinent.

ZOOM SUR LA LABELLISATION BBC-EFFINERGIE EN REGION POITOU-CHARENTES³

Les démarches de labellisation de haute performance constituent des solutions nécessaires mais non suffisantes pour accélérer la réalisation de travaux par les ménages. En effet, si ces expériences fournissent des informations très intéressantes aux acteurs professionnels, leur faible développement n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Le label dans le neuf

Entre 2007 et fin 2011, la région Poitou-Charentes n'a concentré que 7 % des projets labellisés (850 maisons sur 12 046). Elle regroupe même à peine plus de 5 % des demandes (cumulées depuis 2007) : en effet, la région n'a compté que 2 583 demandes de labellisation pour des maisons individuelles sur les 49 928 déposées au niveau national.

Le label dans la rénovation

Sur les 60 maisons individuelles labellisées BBC-Effinergie rénovation depuis 2009, aucune ne se situent en région Poitou-Charentes. Cependant, 71 demandes sur les 1 026 formulées au niveau national (soit 7 %) ont été réalisées dans la région.

³ Chiffres au 31.12.2011. source : <http://www.observatoirebbc.org>

1.2 Caractérisation des ménages

1.2.a Approche

Afin de pouvoir déterminer quels sont les territoires picto-charentais où les ménages sont théoriquement les plus enclins à réaliser des travaux, nous avons tenté de caractériser dans la présente étude la propension des ménages à faire des travaux.

Pour cela, nous avons procédé en 3 temps :

1. **Identification des déterminants de la réalisation de travaux par les ménages** : cette phase s'est notamment appuyée sur des études menées à l'échelle nationale (en France et à l'étranger) ; par ailleurs, des entretiens avec quelques sociologues (ADEME) ont permis de valider l'approche visant à déterminer une propension des ménages à réaliser des travaux, selon plusieurs facteurs :
 - *La durée d'occupation du logement* : les études menées au niveau national ont montré que les travaux interviennent essentiellement dans les premières années d'occupation d'un logement (travaux d'aménagement à l'arrivée essentiellement), et avant un déménagement, en moyenne après 7-8 ans d'occupation ;
 - *Le revenu annuel brut du ménage* : comme on peut le deviner de manière assez intuitive, le revenu apparaît effectivement comme un facteur central du passage à la réalisation de travaux ;
 - *L'âge de la personne de référence du ménage (PDR)* : globalement, les ménages dont la personne de référence est âgée de 25 à 40 ans auront davantage tendance à faire des travaux que les personnes plus jeunes (moins « installées » dans leur vie) ou que les personnes au-delà de 75 ans (pour lesquels les travaux constituent une difficulté matérielle importante). De 60 à 74 ans, les « jeunes retraités » peuvent également avoir envie de réaliser un certain nombre de travaux ;
 - *Le nombre de personnes composant le ménage* : l'arrivée d'un premier ou d'un deuxième enfant est souvent l'occasion de faire des travaux dans le logement. A contrario, les ménages de 1 à 2 personnes seront moins enclins à réaliser des travaux. On peut estimer par ailleurs que les ménages de 5 personnes et plus peuvent avoir une certaine propension à faire des travaux.

2. **Définir les poids des déterminants** : une fois les déterminants retenus, nous avons défini avec les experts l'importance relative des déterminants entre eux. Ce travail, empirique, permet d'attribuer des poids à des déterminants prépondérants. De plus, à l'intérieur de chaque déterminant, les poids de chaque classe ont été définis de la même manière : c'est ce que montrent les barres dans les tableaux ci-dessous pour chacun des déterminants retenus :

- *La durée d'occupation du logement* : ce critère, qui est apparu comme prépondérant a été affecté d'un coefficient 2 ; les classes ont été pondérées de la manière suivante :

Durée d'occupation (coef. 2)	
Moins de 2 ans	
De 2 à < 4 ans	
De 4 à < 10 ans	
10 ans +	

Tableau 2 – Hypothèses de calcul de la propension des ménages à réaliser des travaux : Pondération des classes de durée d'occupation du logement

- *Le revenu annuel brut du ménage* : ce critère, qui est apparu comme prépondérant a été affecté d'un coefficient 2 ; les classes ont été pondérées de la manière suivante :

Revenu brut par tranches (coef. 2)	
Inférieur à 15 K€	
De 15 à 30 K€ inclus	
Supérieur à 30 K€	

Tableau 3 – Hypothèses de calcul de la propension des ménages à réaliser des travaux : Pondération des tranches de revenus

- *L'âge de la personne de référence du ménage (PDR)* : les classes de ce critère ont été pondérées de la manière suivante :

Age de la PDR (coef. 1)	
De 25 à 39 ans	
De 40 à 59 ans	
De 60 à 74 ans	
Autres	

Tableau 4 – Hypothèses de calcul de la propension des ménages à réaliser des travaux : Pondération des classes d'âge de la personne de référence (PDR)

- *Le nombre de personnes composant le ménage* : les classes de ce critère ont été pondérées de la manière suivante :

Nombre de personnes du ménage (coef. 1)	
Ménages 1 et 2 personnes	
Ménages 3 et 4 personnes	
Ménages de 5 personnes et plus	

Tableau 5 – Hypothèses de calcul de la propension des ménages à réaliser des travaux : Pondération des tranches du nombre de personnes du ménage

Cette méthodologie permet d'établir des propensions des ménages différentes selon les catégories sociales et économiques de ces derniers :

		Age de la PDR				Durée d'occupation							
		De 25 à 39 ans		De 40 à 59 ans		De 60 à 74 ans		Autres					
Nombre de personnes du ménage	Revenu brut par tranches	Moins de 2 ans	De 2 à < 4 ans	De 4 à < 10 ans	10 ans +	Moins de 2 ans	De 2 à < 4 ans	De 4 à < 10 ans	10 ans +	Moins de 2 ans	De 2 à < 4 ans	De 4 à < 10 ans	10 ans +
		Ménages 1 et 2 personnes	Inférieur à 15 K€										
De 15 à 30 K€ inclus													
Supérieur à 30 K€													
Ménages 3 et 4 personnes	Inférieur à 15 K€												
	De 15 à 30 K€ inclus												
	Supérieur à 30 K€												
Ménages de 5 personnes et plus	Inférieur à 15 K€												
	De 15 à 30 K€ inclus												
	Supérieur à 30 K€												

Propension forte
 Propension faible

Tableau 6 – Visualisation de la propension des ménages à réaliser des travaux selon les déterminants retenus

- 3. Trouver les données correspondantes** : la présente étude est basée sur les données Filocom, fournies par la DREAL. Comme évoqué dans l'introduction, il est à noter que ces données sont soumises pour partie au secret statistique. Selon les zones d'emploi, la population de certaines catégories n'est donc pas connue, car soumise à ce secret.

Cette caractérisation nous a permis de situer les zones d'emploi au sein desquelles les ménages sont les plus enclins à faire des travaux de rénovation par rapport à la moyenne régionale, créant ainsi un « référentiel » propre à l'étude et permettant de regrouper les zones d'emploi ayant des caractéristiques communes.

1.2.b Limites

L'approche proposée dans cette étude est relativement empirique. En effet, si la méthodologie proposée s'appuie sur des travaux déjà menés, une telle application est tout à fait nouvelle. Néanmoins, les experts consultés valident globalement cette approche inédite.

Par ailleurs, les déterminants retenus ne sont pas indépendants les uns des autres. Cela apporte un biais théorique. De même, il est à noter que la pondération retenue est arbitraire et n'a été adoptée que pour dégager des grandes tendances.

Ces limites restent pleinement intégrées à l'analyse des résultats qui est faite dans cette étude. La présente étude ne prétend pas définir une méthodologie à suivre mais propose des axes de réflexion.

1.2.c Analyses complémentaires

Au-delà de l'analyse de la propension à réaliser des travaux (dont les résultats sont présentés dans la partie suivante), deux « zooms » ont été réalisés par I Care dans le cadre de cette étude :

- Analyse de la dynamique des éco-prêts à taux zéro : en moyenne, les ménages de la région font moins appel à ce dispositif que la moyenne française :

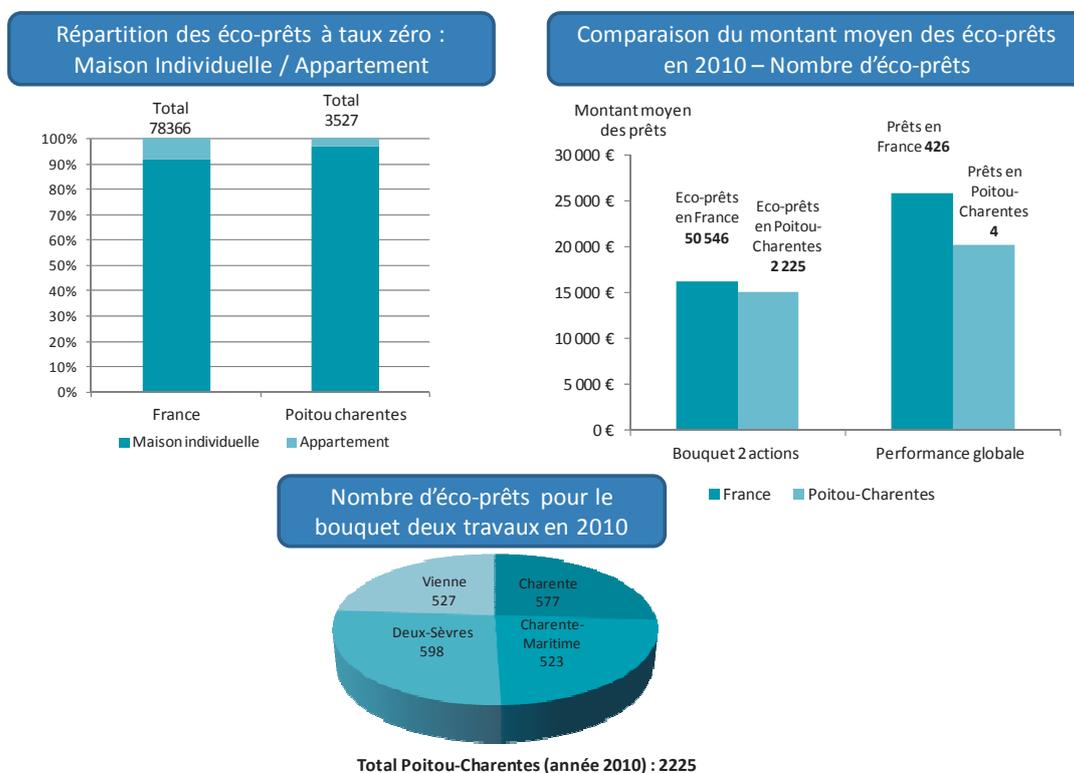


Figure 4 – Analyse statistique des éco-prêts à taux zéro en France et sur la région Poitou-Charentes (source : SGFGAS, traitement I Care)

- Analyse des ménages éligibles au programme « Habiter mieux » :

Rappel sur le dispositif

Certains ménages engageant des travaux de rénovation thermique dans leur logement peuvent bénéficier de l'aide du programme « Habiter Mieux ». Son montant est de 1 100 €, et peut être complété par une collectivité locale. L'Anah ajoute alors un complément du même montant que la collectivité, dans la limite de 500 €. Le montant maximum de l'aide (hors collectivité) est donc de 1 600 €.

Pour obtenir cette aide, plusieurs conditions doivent être réunies :

- Etre propriétaire occupant aux « ressources modestes » : en Poitou-Charentes le plafond est le suivant :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources (€)
1	11 614
2	16 985
3	20 428
4	23 864
5	27 316
Par personne supplémentaire	+ 3 441

- Avoir un logement achevé depuis au moins 15 ans
- Avoir un projet de travaux :
 - lourds ou un projet de travaux d'amélioration (sécurité et salubrité, autonomie de la personne, autres travaux) ;
 - d'un montant minimum de 1 500 € HT ;
 - pas encore commencés et réalisés par des professionnels du bâtiment ;
 - qui permette d'améliorer d'au moins 25 % la performance énergétique du logement (exprimée en kWhep/m².an).
- S'engager à habiter le logement pendant 6 ans à titre de résidence principale, à la suite de la réalisation des travaux ;
- S'adjoindre les services d'un organisme spécialisé ; un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique doit être mis en place sur le territoire où se situe le logement.

Estimations du nombre de ménages éligibles

D'après ces critères, nous avons pu évaluer le nombre de ménages éligibles au programme dans chaque zone d'emploi. Au global, comme le montre le tableau ci-dessous, ce sont plus de 80 000 ménages qui sont éligibles⁴ :

⁴ NB : cette estimation ne tient pas compte des cases secrétisées (secret statistique) ; l'erreur commise par cette limite dans les données est néanmoins faible (de l'ordre de 1 %).

	Ménages éligibles	
Angoulême	14 355	17%
Bressuire	3 497	4%
Châtellerauld	3 290	4%
Cognac	3 630	4%
Jonzac - Barbezieux-Saint-Hilaire	4 356	5%
La Rochelle	6 460	8%
Niort	9 180	11%
Parthenay	1 556	2%
Poitiers	12 535	15%
Rochefort	4 420	5%
Royan	4 254	5%
Saintes - Saint-Jean-d'Angély	6 201	8%
Thouars - Loudun	4 082	5%
Région	82 494	100%

Tableau 7 – Répartition du nombre de ménages éligibles au dispositif « Habiter mieux »

Par rapport au parc total de maisons, cela représente, en moyenne régionale, plus de 15 % des propriétaires de maisons individuelles :

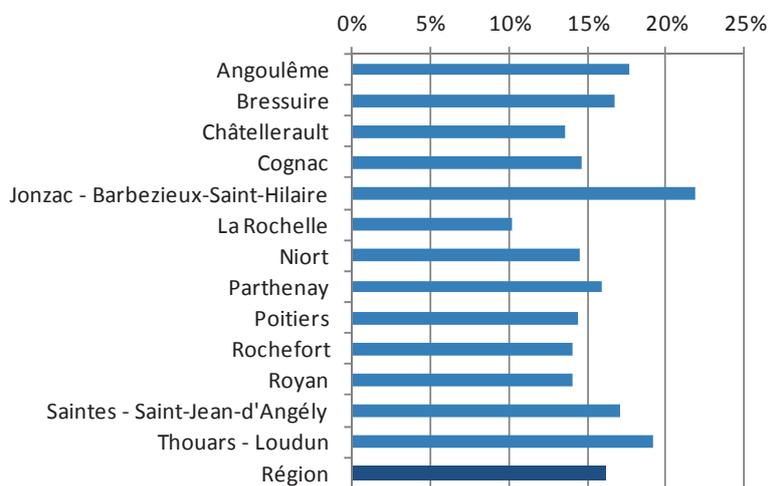


Figure 5 – Part des ménages éligibles au dispositif « Habiter mieux »

ENQUETE IPSOS

PERCEPTION DES MENAGES RELATIFS A LA REALISATION DE TRAVAUX

En 2012, au sein de la région, plus de 6 propriétaires sur 10 déclarent avoir réalisé ou fait réaliser des travaux liés à la performance énergétique au sein de leur maison au cours des dix dernières années (62 %). Il est probable que le niveau de réalisation de travaux est probablement un peu sur-déclaré, certains propriétaires ont vraisemblablement évoqué des travaux qui n'ont qu'un rapport lointain avec la rénovation thermique (peinture, rénovation de pièces...).

En Poitou-Charentes, le potentiel d'investissements dans des travaux au sein des résidences principales individuelles pour les 5 prochaines années est relativement modéré même si plus d'un tiers des propriétaires de maison estime qu'ils feront réaliser au moins l'un des types de travaux testés au sein de l'enquête (35 % contre 65 % qui disent ne pas prévoir d'en faire). Ce sont d'abord des travaux comme les peintures, les sols ou le réaménagement de pièces (15 %), qui ne concernent pas directement la rénovation thermique. Par ailleurs, une petite proportion des habitants envisage aussi de procéder à l'isolation des sols et/ou du toit (12 %), au changement de fenêtre (10 %), à l'amélioration de la ventilation (9 %), à l'isolation des murs (8 %) ou encore l'amélioration de la régulation du système de chauffage (8%). La proportion de personnes affirmant qu'ils ont d'ores et déjà réfléchi à ces travaux et qu'ils vont les faire faire avant 2 ans est très restreinte pour l'ensemble des travaux (toujours comprise entre 8 % et 2 %).

En termes de profil, les personnes prévoyant de faire réaliser des travaux dans les 5 prochaines années se retrouvent plus fréquemment au sein des tranches d'âge comprises entre 35 et 54 ans, des catégories socioprofessionnelles supérieures, des foyers les plus nombreux et de ceux ayant déjà fait réaliser des travaux au cours des 10 dernières années. Il semble donc que l'intérêt même pour ce type de travaux se nourrisse pour beaucoup de l'expérience et des gains ressentis et vécus dans la réalité.

Le nombre de propriétaires ayant fait réaliser une ou des études par un professionnel pour savoir quels sont les travaux qui pourraient être les plus rentables en termes d'économies d'énergie, reste modéré (37 % contre 63 % qui disent ne pas l'avoir fait). Toutefois, moins d'un propriétaire sur deux ayant fait réaliser des travaux liés d'amélioration de la performance énergétique de son logement a eu recours au préalable à une étude réalisée par un professionnel (48 % contre 52 %).

Si le potentiel de recours à des travaux est aujourd'hui encore modéré, c'est notamment parce que les propriétaires ont souvent le sentiment que leur logement a un niveau de « performance énergétique » relativement bon (moyenne générale de 8/10), notamment en ce qui concerne la performance de leur appareil de chauffage (note de 8,3/10) ou encore l'isolation thermique au niveau des fenêtres (8,12). Ils se montrent un peu moins satisfaits de l'isolation thermique des sols et/ou des toits (7,8) et de celle des murs (7,76). Certes, la proportion de propriétaires modérément ou peu satisfaite de son logement en termes de performance énergétique n'est pas négligeable : une personne sur quatre délivre une note globale à son logement égale ou inférieure à 7 (29 %). Pour autant, le niveau de satisfaction globale est relativement élevé.

Le terme de « performance énergétique » utilisé dans la question a probablement un impact sur les réponses données. Il pousse probablement les propriétaires à surévaluer les capacités de leur logement. C'est un enseignement particulièrement intéressant sur les termes qui doivent être utilisés dans les communications qui leur sont aujourd'hui adressées. Il est très probable que si la question avait porté sur la « facture énergétique » ou sur « les économies d'énergie », les notes attribuées auraient été moins bonnes.

1.3 Résultats de l'analyse

Le croisement des données issues des phases précédentes permet de classer les zones d'emploi selon leur double caractéristiques « Etat du parc » et « Propension des ménages à investir ». Le schéma ci-dessous synthétise ce travail de classement.

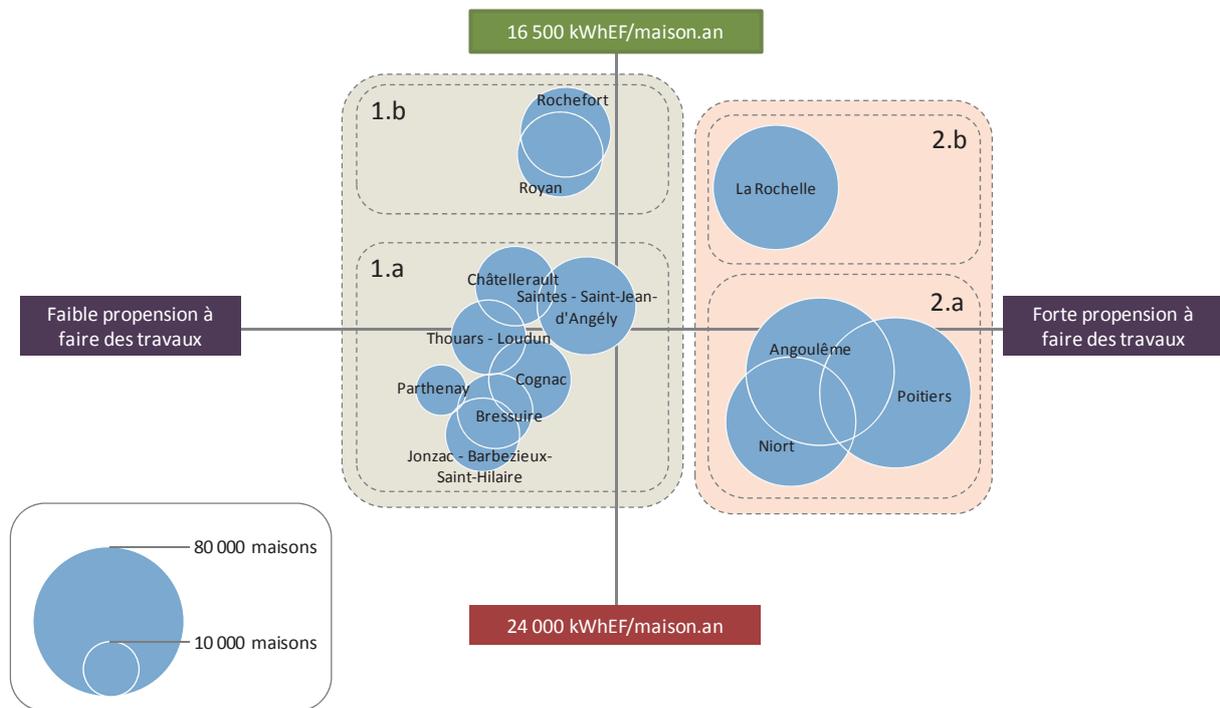


Figure 6 – Positionnement des zones d'emploi par rapport à la moyenne en fonction de la propension des ménages à réaliser des travaux selon les déterminants retenus (consommations réelles)

On peut ainsi séparer les zones d'emploi en deux grandes catégories et quatre sous-catégories :

- Celles où les ménages ont une propension à investir relativement forte, pour les raisons socioéconomiques décrites plus haut. Il s'agit des zones situées sur la droite du graphique. Au sein de cette catégorie, on distinguera les territoires :
 - Où les maisons sont relativement plus performantes que la moyenne régionale (La Rochelle) ;
 - Où le parc est plus dégradé (Angoulême, Poitiers, Niort).
- Celles où les ménages seront moins enclins à investir (moins aisés, plus âgés...). Au sein de cette catégorie, on distinguera également les territoires :
 - Où les maisons sont plutôt performantes : Rochefort, Royan ;
 - Où elles sont plutôt moyennes à faiblement isolées : Châtellerault, Saintes - Saint-Jean-d'Angély, Thouars - Loudun, Cognac, Parthenay, Bressuire, Jonzac - Barbezieux-Saint-Hilaire.

Ces résultats constituent une base intéressante pour aborder les territoires selon différents outils de politiques publiques, en fonction des caractéristiques de leur parc et des ménages le composant.

L'illustration ci-dessous présente de manière cartographique les résultats de l'analyse « parc » et « ménages » :

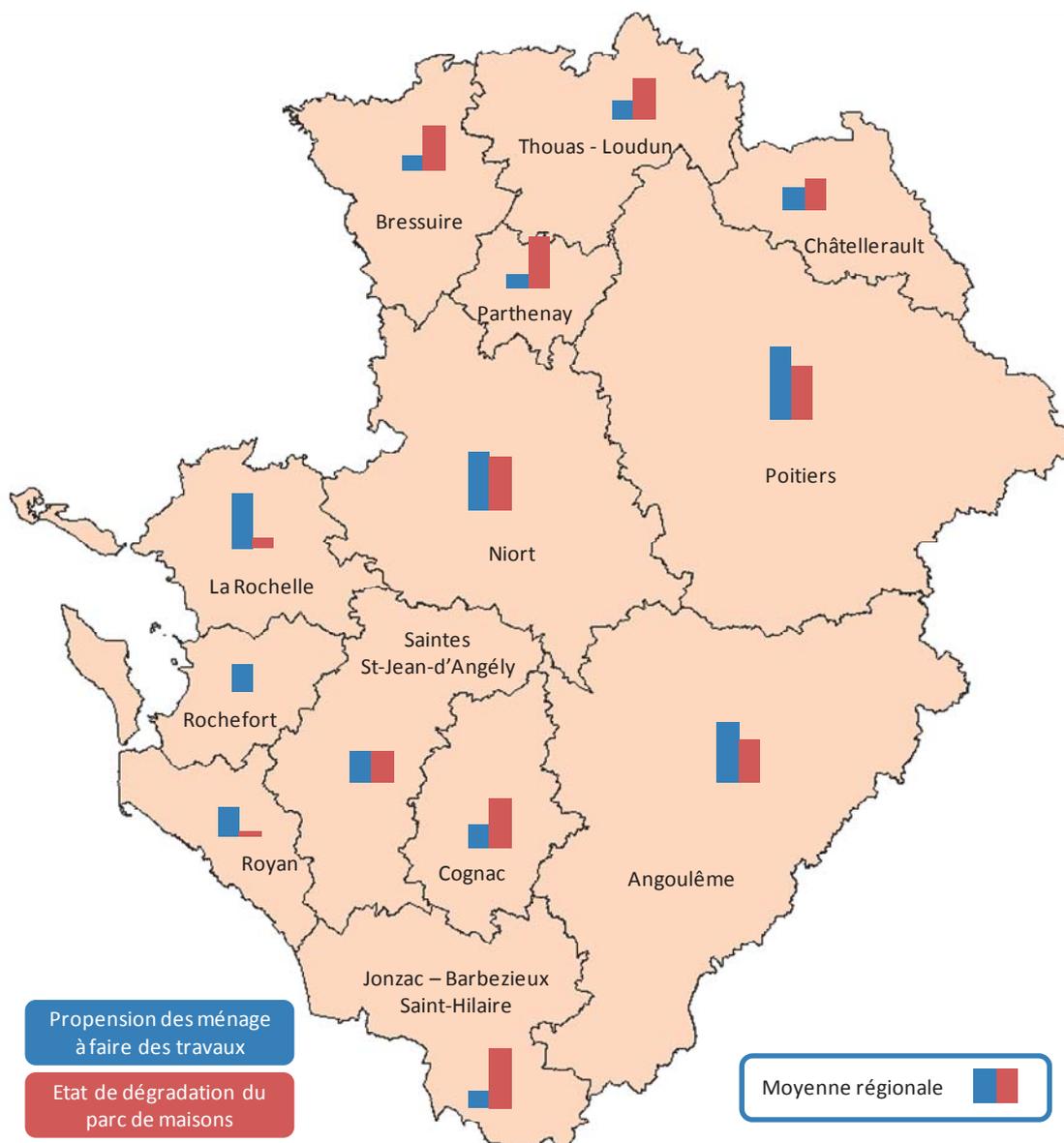


Figure 7 – Cartographie de la propension d'investissement et état du parc par zone d'emploi (consommations réelles)

NB : il est à noter que des données plus précises existent, l'AREC a en effet réalisé un travail important de « fusion » des données ménages (Filocom) et parc (CEREN). Ces données permettent de préciser les types de ménages (propension à faire des travaux) par type de maison et d'identifier des zones où les ménages présentant un profil favorable aux travaux sont dans les maisons les plus dégradées. Pour aller plus loin, il serait donc intéressant de pouvoir réaliser le croisement de ces données.

2. Analyse de l'offre de rénovation énergétique

Cette partie vise à caractériser l'offre de rénovation énergétique des bâtiments sur le territoire picto-charentais, à travers l'analyse du marché du secteur du bâtiment tout d'abord, de celui de la formation dans ce secteur ensuite.

2.1 Analyse du marché du secteur du bâtiment en Poitou-Charentes

2.1.a Approche

Collecte et traitement de données

Le premier travail a consisté à définir une liste des métiers à retenir dans cette étude, les listes pouvant varier fortement d'une entité à l'autre (organisations professionnelles, caisses des congés,...). Nous avons sélectionné une typologie issue des travaux de la CERC, distinguant 9 métiers, correspondant aux codes NAF 2008 suivants :

Groupe d'activités	Code	Activité
Maçonnerie	4120A	Construction de maisons individuelles
	4120B	Construction d'autres bâtiments
	4311Z	Travaux de démolition
	4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
Charpente	4391A	Travaux de charpente
Chauffage	4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
	4329A	Travaux d'isolation
Couverture	4391B	Travaux de couverture par éléments
	4399A	Travaux d'étanchéification
Electricité	4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
Menuiserie	4332A	Travaux de menuiserie bois et pvc
Peinture	4334Z	Travaux de peinture et vitrerie
	4339Z	Autres travaux de finition
Plâtrerie	4331Z	Travaux de plâtrerie
Plomberie	4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux

Sur ces différents métiers, l'objectif poursuivi pour aller au-delà des études existantes, était de connaître la répartition de ces métiers sur chaque zone d'emploi. Les données utilisées sont celles de l'INSEE (« fichiers détail ») ; ce fichier présente, par zone géographique, le nombre d'entreprises par code NAF 2008. Une extraction a donc été réalisée à partir de ce fichier, afin de pouvoir établir des indicateurs spécifiques.

Définition des indicateurs retenus

Afin d'analyser leur répartition dans les 13 zones d'emploi, nous avons retenu des indicateurs permettant de mieux mettre en avant les spécificités de chaque zone :

- Nombre d'entreprises par métier pour 1 000 maisons ;
- Nombre de salariés par métier pour 1 000 maisons ;
- Part des entreprises du secteur de la construction ;
- Part des entreprises du bâtiment qualifiées.

Ces indicateurs sont utilisés au niveau national dans le cadre d'une étude relative aux emplois de la rénovation menée par l'ADEME et Alliance Ville-emploi (2011-2012).

2.1.b Limites

La rénovation thermique des maisons individuelles ne constitue qu'une partie de l'activité des entreprises recensées ; à titre d'illustration, la rénovation des logements représente environ 35 % du chiffre d'affaires total du bâtiment en 2009. L'indicateur présenté ci-après (« nombre d'entreprises par métier par zone d'emplois ») doit donc être utilisé avec précaution.

2.1.c Résultats

La région regroupe environ 11 000 entreprises dans le secteur du bâtiment (selon le périmètre défini ci-dessus). Le tableau page suivante (figure 8) montre que les différents métiers ne sont pas répartis de manière parfaitement uniforme entre les différentes zones d'emploi : un écart de un à deux est constaté entre la zone la plus « dense » (Royan) en termes d'entreprises du bâtiment et la zone la moins dense (Thouars - Loudun).

Les zones d'Angoulême, Saintes - Saint-Jean-d'Angély et dans une moindre mesure de Poitiers connaissent une présence des entreprises pour 1 000 maisons située dans la moyenne de la région.

Enfin, trois zones se détachent en particulier pour leur relativement faible niveau de présence d'entreprises pour 1 000 maisons. Il s'agit des zones de Bressuire, Châtelleraut et Thouars - Loudun.

Nombre d'entreprises par métier pour 1 000 maisons

	Charpente	Couverture	Electricité	Plomberie Chauffage	Maçonnerie	Menuiserie	Peinture-Vitrierie-Revêtement	Platrerie	Total
Angoulême	0,5	0,9	3,2	3,0	7,0	3,6	3,4	1,8	23,4
Bressuire	0,6	0,5	2,6	2,8	4,1	4,1	2,5	0,8	18,0
Châtelleraut	1,0	0,8	2,6	3,1	3,8	1,9	2,5	1,4	17,2
Cognac	0,2	1,1	2,8	2,9	5,2	3,1	4,3	1,0	20,6
Jonzac - Barbezieux-Saint-Hilaire	0,9	0,7	3,3	3,2	9,2	4,1	2,9	1,8	26,0
La Rochelle	0,3	1,0	4,4	4,6	7,7	5,1	4,6	2,1	29,8
Niort	0,2	0,6	2,6	2,8	6,1	3,8	2,7	1,2	20,0
Parthenay	0,3	0,6	2,7	3,2	5,5	4,7	2,3	1,5	20,9
Poitiers	0,6	0,9	3,2	3,4	5,0	2,8	3,5	1,6	21,1
Rochefort	0,2	0,3	4,2	3,6	7,9	4,3	4,8	2,1	27,4
Royan	0,2	0,5	4,6	5,0	9,5	5,1	5,9	2,3	33,1
Saintes - Saint-Jean-d'Angély	0,1	0,9	3,9	3,7	6,6	4,2	3,6	1,8	24,8
Thouars - Loudun	0,6	1,0	2,0	2,5	4,1	2,8	2,3	0,8	16,2
Région	0,4	0,8	3,3	3,4	6,4	3,8	3,6	1,6	23,3

Tableau 8 – Nombre d'entreprises par métier et par zone d'emploi pour 1 000 maisons

Nombre d'entreprises par métier et par zone d'emploi

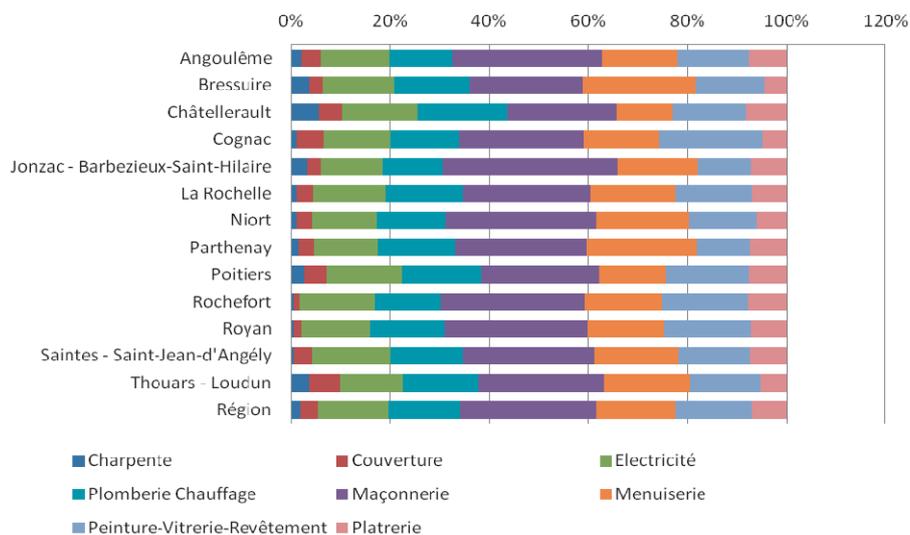


Figure 8 – Répartition du nombre d'entreprises par métier et par zone d'emploi

L'analyse en nombre de salariés (illustrations ci-après) vient légèrement modifier cette répartition (cf. page suivante).

Nombre de salariés par métier pour 1 000 maisons

	Charpente	Couverture	Electricité	Plomberie Chauffage	Maçonnerie	Menuiserie Serrurerie	Peinture- Vitrerie- Revêtement	Plâtrerie	Total
Angoulême	1,9	3,5	11,6	10,3	27,4	11,5	9,8	4,8	80,8
Bressuire	2,4	1,0	4,1	2,9	7,0	5,1	3,1	0,8	102,0
Châtelleraut	2,0	1,0	1,7	2,5	5,6	1,9	2,1	1,4	62,3
Cognac	0,1	1,9	2,3	3,3	7,5	3,0	5,2	0,8	78,0
Jonzac - Barbezieux-Saint-Hilaire	0,9	0,8	1,9	2,6	8,3	2,8	1,6	1,1	80,3
La Rochelle	1,1	3,6	7,6	11,4	26,7	18,8	10,5	3,4	116,1
Niort	0,5	2,2	8,2	8,3	24,0	9,9	8,0	3,9	84,4
Parthenay	0,1	0,2	0,9	3,7	2,4	2,1	0,9	0,3	89,0
Poitiers	3,1	4,0	31,2	16,2	26,2	9,8	16,2	5,6	108,0
Rochefort	0,1	0,4	3,8	4,3	13,4	4,1	4,9	1,7	87,7
Royan	0,3	0,3	3,6	4,1	10,7	4,6	4,6	1,8	89,9
Saintes - Saint-Jean-d'Angély	0,2	1,3	3,9	4,7	13,0	7,8	4,3	1,4	82,4
Thouars - Loudun	0,9	2,5	1,5	2,1	6,1	4,5	1,4	0,9	77,1
Région	2,2	3,7	13,3	12,4	28,9	13,9	11,8	4,5	90,8

Tableau 9 – Nombre de salariés par métier et par zone d'emploi pour 1 000 maisons

Nombre de salariés par métier par zone d'emploi



Figure 9 – Répartition du nombre de salariés par métier et par zone d'emploi

Part des entreprises du secteur de la construction

Le secteur de la construction représente, selon les zones, entre 12,8 % et 17,7 % des établissements d'une zone. En moyenne, sur la région, cette part est de 14,4 %.

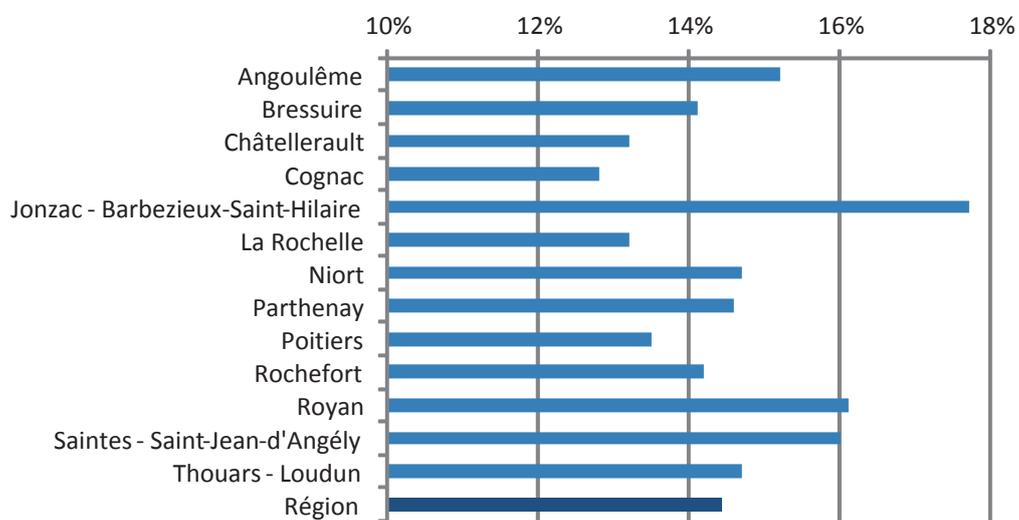


Figure 10 – Part du nombre d'établissements du secteur de la construction sur le nombre total d'établissements par zone d'emploi (source : INSEE)

Part des entreprises du bâtiment qualifiées⁵

La région compte plus de 600 professionnels qualifiés sur les labels et qualifications retenues dans le cadre de l'étude :

- Labels :
 - Eco-artisans (porté par la CAPEB)
 - Pros de la performance énergétique (porté par la FFB)
- Professionnel Gaz (PG)
- Qualibat : entreprises du secteur du bâtiment portant la mention « efficacité énergétique » au 31/12/2011

En moyenne régionale, cela représente environ 10 % des entreprises du bâtiment, mais les disparités sont fortes entre les zones d'emploi : ainsi, comme le montre la Figure 11 ci-dessous, les entreprises sont qualifiées à plus de 20 % dans 4 zones d'emploi (Bressuire, Châtelleraut, Parthenay et Rochefort). Néanmoins, 5 zones sont en dessous de la moyenne régionale de 10 % (Angoulême, Cognac, Jonzac - Barbezieux-Saint-Hilaire, Niort et Saintes - Saint-Jean-d'Angély).

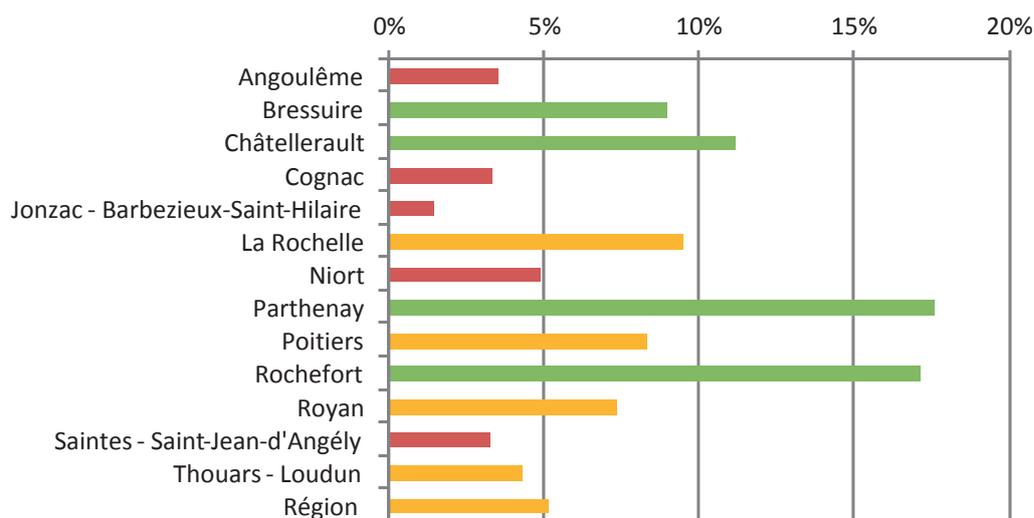


Figure 11 – Part des entreprises qualifiées (vert : >20 %, orange : 10 à 20 %, rouge : <10 %)

⁵ sources : sites internet des marques, organisation Qualibat, traitement I Care.

Sur les 600 professionnels qualifiés que compte la région, leur répartition varie entre une dizaine et plus de 130 selon les zones d'emploi :

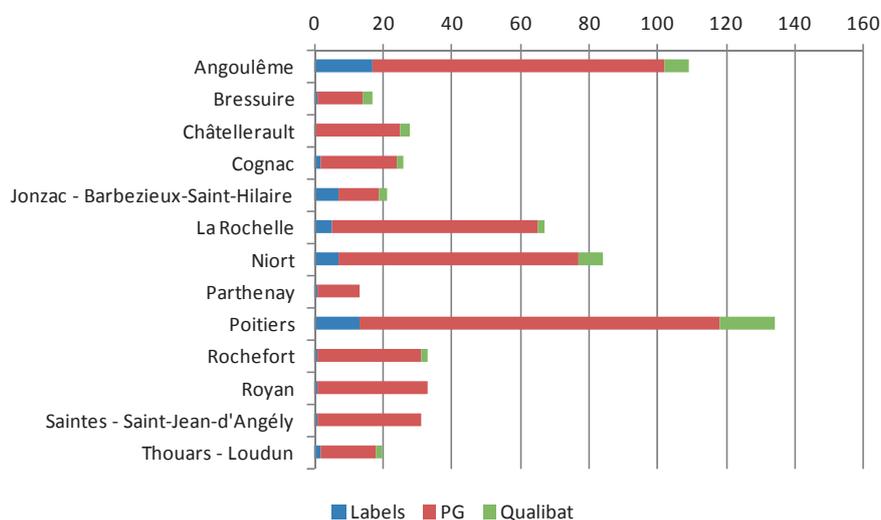


Figure 12 – Nombre de professionnels qualifiés par zones d'emploi

Le taux de pénétration des différents labels est en revanche relativement constant d'une zone d'emploi à l'autre (excepté la ZE Jonzac - Barbezieux-Saint-Hilaire, où la part des entreprises portant le label « Eco-artisan » est important sur le total des entreprises qualifiées (7 sur 21).

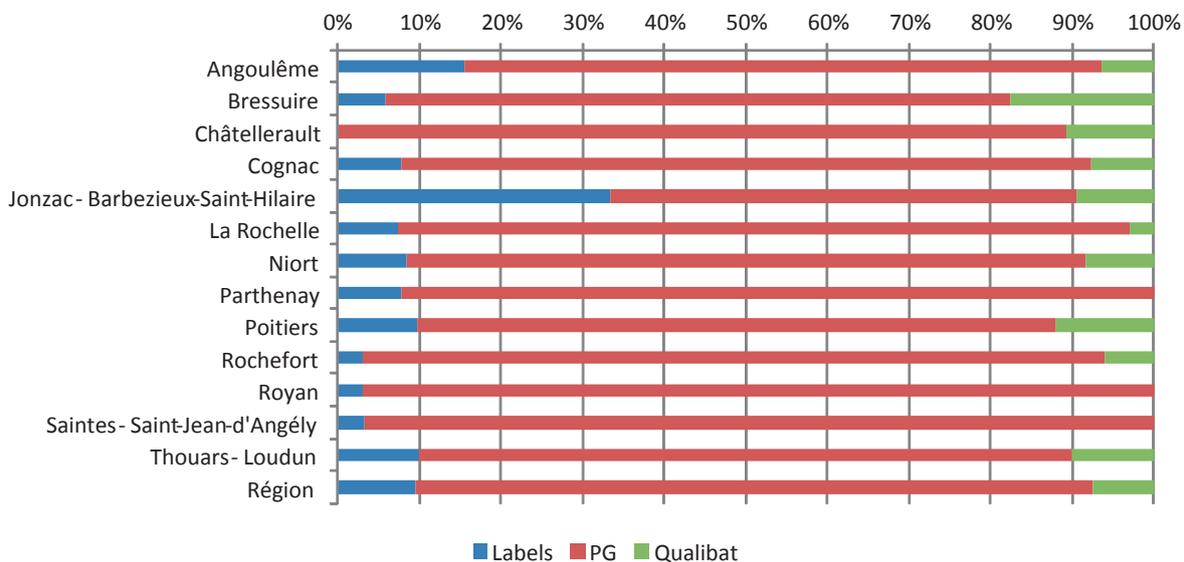


Figure 13 – Part des qualifications retenues par zones d'emploi

ENCADRE IPSOS

PERCEPTION DES ENTREPRISES DE TRAVAUX PAR LES MENAGES PICTO-CHARENTAIS

Au sein de la région, le secteur du bâtiment et plus spécifiquement les professionnels réalisant des travaux de performance énergétique bénéficient d'une assez bonne opinion auprès de la très grande majorité des propriétaires (87 % en ont une bonne image contre 8 % qui soutiennent l'opinion inverse), notamment ceux ayant fait réaliser des travaux. Ce point mérite d'être souligné car les investissements sont souvent importants et le niveau d'attente aussi. Mieux, la dynamique d'image est plutôt positive puisque 33 % des personnes interrogées considèrent même que l'image qu'ils ont du secteur du bâtiment s'est améliorée (contre 13 % qui estiment qu'elle s'est détériorée et 44 % qu'elle n'a pas changé). D'ailleurs, en ce qui concerne les travaux, rares sont les propriétaires qui décident de le faire par eux-mêmes, sans passer par des professionnels (15 % de ceux en ayant déjà réalisés et 20 % de ceux prévoyant d'en faire). La majorité a déjà eu ou souhaite avoir recours à des professionnels.

Le niveau de satisfaction vis-à-vis des économies d'énergie réalisées grâce aux travaux est aussi important (8/10) et pourrait être utilisé en termes de communication. Il est aussi très élevé en ce qui concerne le respect du devis (9,1/10), le confort apporté par les travaux (8,6/10), le respect des délais de chantier (8,5/10) ou encore la qualité des travaux réalisés (8,5/10).

Les propriétaires ayant fait réaliser des travaux ne semblent pas avoir rencontré de réelles difficultés pour choisir les professionnels qui s'en sont chargés : 95 % de ceux ayant eu recours à des professionnels affirment les avoir trouvés facilement (contre 5 % disant que cela a été difficile). Il faut dire qu'ils les choisissent essentiellement en raison de leur réputation : soit parce qu'ils sont intervenus auprès de certaines de leurs connaissances (56 %), soit parce qu'ils ont déjà travaillé avec eux (23 %). En ce qui concerne les personnes qui envisagent de recourir à des professionnels pour la réalisation de leurs travaux, là encore l'expérience et le bouche à oreille sont plébiscités.

Il ne faudrait pas conclure des résultats de l'enquête que les « labellisations de qualité » n'ont aucun attrait ou intérêt pour les propriétaires. Si leur importance n'est pas prépondérante au moment du choix, il est probable que ces « marqueurs » de qualité sont à même de les rassurer sur les discours des professionnels, notamment en ce qui concerne les gains qui pourraient être réalisés en termes de facture énergétique grâce à la réalisation des travaux. Il s'agit pour les propriétaires de s'assurer de l'expertise des professionnels, qui sont à même de leur proposer des aménagements permettant des gains véritables et mesurables en termes de coûts énergétiques.

2.2 Analyse du marché des formations existantes

L'offre de travaux intégrant des critères de performance énergétique repose sur un marché de l'emploi et un système de formation en développement qu'il est nécessaire de connaître. En effet, il y a deux voies permettant la formation aux métiers du bâtiment et à la performance énergétique. La première voie est la formation initiale, qui s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans et qui repose sur un système scolaire et éducatif permettant l'insertion sur le marché du travail. La deuxième voie est celle de la formation continue, qui s'adresse à des professionnels exerçant leur profession depuis plusieurs années, ou à des demandeurs d'emploi souhaitant se reconverter, se perfectionner, dans le cadre de leur recherche d'emploi.

2.2.a Approche globale et méthodologie

La démarche a consisté en l'élaboration d'une cartographie des acteurs de la formation initiale et continue, pour déterminer le volume de jeunes et de salariés formés et sensibilisés en région Poitou-Charentes à des formations dites « développement durable » qui intègrent les notions de performance énergétique des bâtiments, et les enjeux environnementaux inhérents à l'activité. Plus précisément, deux types de formations ont été identifiés :

- Les formations intégralement dédiées au développement durable (exemple : technicien en énergie renouvelable, les modules de formations aux économies d'énergie dans le bâtiment, etc.);
- Les formations pour des métiers « classiques » du bâtiment qui contiennent des modules « développement durable » (exemple : les formations bois et construction bois, frigoristes, etc...).

Cette deuxième catégorie de formations sera appelée « formations sensibilisantes » par la suite.

NB : par nature, toutes les formations au bâtiment peuvent être à priori considérées comme contribuant au développement durable. En effet, quel que soit le métier appris au sein de ces formations, la personne formée intégrera à priori le secteur du bâtiment, considéré comme globalement contributeur aux engagements du Grenelle. La présente méthodologie a cependant pour objectif de « qualifier » le dynamisme de formation sur le sujet du développement durable ; c'est la raison pour laquelle une identification des formations sous cet angle a été réalisée.

Il est à noter que l'étude porte sur l'année scolaire 2010/2011 (septembre à juin) pour les établissements de formations initiales et sur l'année 2011/2012 (janvier à janvier) pour les organismes de formations professionnelles.

De plus, un recensement, non exhaustif, des organismes et établissements de formation a été opéré :

- **14 établissements de formations initiales** ont été identifiés, via des recherches internet et notamment grâce au site *www.horizon-info.org*. Un contact a ensuite été établi avec les responsables pédagogiques ou les directeurs d'établissement et 11 ont pu apporter des précisions sur les formations retenues ;
- **12 organismes de formations professionnelles** ont été contactés et 8 ont fait un retour sur les formations retenues pour l'étude.

Le taux de retour est donc très satisfaisant. Des extrapolations ont été opérées sur cette base.

2.2.b Limites

Des documents en consultation libre ont été utilisés pour permettre de compléter les informations recensées, comme le rapport de l'Académie de Poitiers publiant les effectifs de jeunes en apprentissage en région Poitou-Charentes au 31 Décembre 2010. L'offre de formations initiales étant plutôt concentrée en région Poitou-Charentes, une **collecte pratiquement exhaustive des données** a pu être établie.

A l'inverse, **l'offre en formation continue est relativement atomisée** car plus d'acteurs sont mobilisés. Les travaux menés par la CERC dans le cadre du « tableau de bord Emploi-Formation du BTP en Poitou-Charentes » ont également été utilisés pour permettre de définir des agrégats sur le total des effectifs en formation.

Néanmoins, **le manque de données chiffrées a conduit à extrapoler les informations communiquées par les deux principaux organismes de formation de la région** que sont l'institut de recherche et de formation du bâtiment (IFRB) et l'association régionale de formation des artisans du bâtiment (ARFAB) pour en tirer des conclusions au niveau régional. Les ratios présentés dans la section « Diagnostic de l'offre de formations continues en Poitou-Charentes : 28 % des professionnels exécutants se forment au développement durable » sont donc établis sur ce postulat.

2.2.c Diagnostic de l'offre de formations initiales en Poitou-Charentes : 20 % des jeunes suivent des formations « développement durable »

Présentation des organismes de formations

Dans l'offre de formations initiales en région Poitou-Charentes, **trois grands types d'établissements** ont été identifiés :

- Le réseau du comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics⁶ (**CCCA-BTP**) : c'est un organisme professionnel et paritaire ayant pour vocation de favoriser et de développer la formation des jeunes dans le secteur du bâtiment et des travaux publics à travers le financement de centres de formations pour les apprentis (CFA) ;
- Les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (**CMA**) qui sont des organes basés dans les quatre départements de la région et qui ont, parmi d'autres prérogatives, la mission « d'organiser l'apprentissage et favoriser la promotion professionnelle⁷ ». Pour ce faire, les CMA reçoivent des financements du conseil régional de Poitou-Charentes ;
- Les **lycées professionnels**, répartis dans les quatre départements de la région, qui proposent des formations de 1 à 3 ans aux métiers du bâtiment sont financés par le conseil régional de Poitou-Charentes.

D'après les données CCCA BTP, le nombre de personnes en formation « BTP » en 2011 s'élève à :

Filières	Nombre de personnes
Apprentissage (CFA et CMA)	3 447
Filière scolaire (Lycées)	1917
Total	5 364

⁶ <http://www.ccca-btp.fr>

⁷ http://www.cma-charente.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=44&Itemid=56

Part des effectifs et des formations « développement durable » par type d'établissements

Nombre d'élèves par type d'établissements en 2010/2011											
Établissements retenus pour l'étude						Autres				Total	
Établissements	CFA- CCCA BTP		CFA - CMA		Lycées Professionnels	CIPECMA (CCI)	Université de La Rochelle				
Élèves en formation « développement durable »	195	46%	188	18%	464	32%	20	2%	44	2%	911

Tableau 10 – Répartition des élèves en formation « Développement durable » par type d'établissement

La part estimée des jeunes en formations « développement durable » dans l'effectif total en formation est de 16 % : sur plus de 5 300 jeunes en formation, un peu moins de 1 000 sont en formations « développement durable ».

De plus, la part des formations « développement durable » dans l'offre globale de formations aux métiers du bâtiment est de 30 %. On estime en effet que le nombre total de formations proposées, tous métiers confondus, est de 132 et parmi elles il en existe 39 dites « développement durable ». Ces 39 formations recoupent les grandes familles de métiers suivants : chauffage et climatisation, construction bois, systèmes électriques, constructions et aménagements, énergies renouvelables.

- 15 formations sur 39 sont exclusivement dédiées au développement durable
- 24 formations sur 39 intègrent des modules dédiés au développement durable

Établissements	Nombre de formations		Ratio
	Formations DD réalisées	Total formations	%
CMA	8	26	31%
CFA CCCA-BTP	12	43	28%
Lycées professionnels	15	48	31%
Autres	4	7	57%
TOTAL	39	132	30%

Tableau 11 – Part des formations « développement durable » sur l'offre globale par type d'établissements

Le volume de formations a été satisfaisant pour les établissements car il y avait 40 formations prévues pour l'année scolaire 2010-2011 et seulement une n'a pas pu avoir lieu faute de participants. Il est cependant nécessaire d'apporter une information complémentaire pour permettre une bonne compréhension de ce ratio : les effectifs par classes sont légèrement moins satisfaisants aux dires des responsables interviewés que le volume escompté ; les formations « développement durable » sont davantage en sous-effectif qu'en sureffectif, mais le nombre total d'élèves en formation est globalement satisfaisant.

Typologie des effectifs par formation et métiers choisis

D'autre part, ces formations « développement durable » sont destinées à former majoritairement des techniciens exécutants ou des ouvriers spécialisés. Ces 39 formations regroupent des diplômes de différents niveaux :

- **Diplômes de niveau V** : 8 sont des certificats d'aptitude professionnelle (CAP), 6 sont des mentions complémentaires (MC) ;
- **Diplômes de niveau IV** : 13 sont des baccalauréats professionnels (Bac Pro), 5 sont des brevets professionnels (BP) ;
- **Diplômes de niveau III** : 3 sont des licences professionnelles, et 4 sont des brevets de technicien supérieur (BTS).

NB : Un schéma récapitulatif de l'ensemble des parcours possibles pour des jeunes en formation aux métiers du BTP est joint en annexe.

De manière générale, les jeunes se forment plus volontiers :

- Aux métiers de la **climatisation et du chauffage dédiés à la performance énergétique** (installateur thermique, technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques, etc.) Une vingtaine de formations sont proposées pour ces métiers, qui concernent 450 jeunes environ ;
- Aux métiers du bois **et de la construction bois** (charpentier, menuisier, constructeur bois, etc.), qui sont des formations « sensibilisantes » au développement durable. Une dizaine de formations existent pour plus de 200 jeunes formés.

	Bois et constructions Bois	Chauffage et climatisation	ENR	Systèmes électriques	Construction et aménagement
Nombre de formations initiales	10	18	4	2	5
Nombre de jeunes formés	218	452	26	86	117

Tableau 12- Répartition des formations et des effectifs par secteur d'activité

2.2.d Diagnostic de l'offre de formations continues en Poitou-Charentes : 28 % des professionnels exécutants se forment au développement durable

Présentation des organismes de formations

- Les organismes de formations rattachés aux organisations professionnelles

Ils mettent à disposition des professionnels, rattachés à l'organisation professionnelle partenaire, des formations qui souvent principalement délivrées par des prestataires.

- L'institut de recherche et de formation du bâtiment (IFRB) est un organisme de formation rattaché à la « FFB » (fédération française du bâtiment) et l'association régionale de formation des artisans du bâtiment (ARFAB) est rattaché à l'organisation professionnelle de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)

- Les organismes délivrant des formations

Ces organismes ont à leur disposition des formateurs experts aux métiers du bâtiment et délivrent directement la formation aux professionnels.

- L'association pour la formation professionnelle des adultes (**AFPA**) est un organisme de service public qui délivre des formations aux professionnels et à des demandeurs d'emploi ;
- Les **GRETA** (acronyme pour groupement d'établissements) sont des groupements d'établissements publics locaux d'enseignement qui délivrent aussi de la formation aux professionnels et à des demandeurs d'emploi ;
- Le centre régional des énergies renouvelables (**CRER**) est un organisme indépendant et agréé comme centre de formation qui propose uniquement des formations intégralement dédiées au développement durable ;
- Les compagnons du devoir sont une association privée au fonctionnement indépendant délivrant de la formation.

Répartition des effectifs et des formations « développement durable » par organisme

En se basant sur une étude publiée par la CERC en 2010, on estime qu'il y aurait en moyenne 7 000 professionnels du secteur du bâtiment et des travaux publics en formation continue en 2011 en région Poitou-Charentes.

Comme mentionné précédemment, la part de professionnels en formation « développement durable » dans la région estimée repose sur une extrapolation des informations reçues pour les organismes ARFAB et IFRB.

Ainsi, environ **28 % des professionnels qui se forment en Poitou-Charentes en 2011 font le choix de formations « développement durable ».**

Organismes	Effectifs formés		Ratio
	Total Formés	Formés au DD	%
ARFAB	1 500	480	32%
IFRB	800	172	22%
Part relative du développement durable dans les formations	2 300	652	28%
Extrapolation région	7 000	2 000	

Tableau 13–Part des effectifs en formation « développement durable » par organisme

De plus, on constate que **les offres de formations « développement durable » représentent environ 38 % du total des offres de formation.**

Organismes	Nombre de formations		Ratio
	Total formations	Formations DD réalisées	%
ARFAB	79	38	48%
IFRB	68	18	26%
Part relative du développement durable dans les formations ARFAB et IFRB	147	56	38%
Autres organismes			
CRER	18	18	100%
Compagnons du Devoir	25	8	32%
Réseau des GRETA	32	11	34%
AFPA (informations non disponibles)			

Tableau 14– Part des formations « développement durable » par type d'organisme

D'autre part, il est intéressant de comparer les volumes de formation prévisionnels et réalisés par ces organismes pour avoir un aperçu de l'intérêt porté par les entreprises à la formation en 2011.

Volume de formations	Formations « Développement Durable »	Formations toutes catégories confondues
Volume prévisionnel (ARFAB et IFRB)	94	199
Volume réalisé (ARFAB et IFRB)	56	147
Ratio (%)	60%	74%

Tableau 15 – Différentiel entre les estimations de formations prévues et réalisées

On constate ainsi que 60 % des formations « développement durable » ont été maintenues alors que 74 % des formations toutes catégories confondues ont été maintenues. Relativement, cela signifie qu'il y a eu plus de formations « développement durable » annulées que de formations non « développement durable ».

Typologie des effectifs par formation et métiers choisis

Les formations les plus suivies sont celles qui concernent les domaines suivants :

- Les **formations aux économies d'énergie dans le bâtiment** dites « FEEBAT », composées de 6 modules pour maîtriser l'ensemble des démarches dans la rénovation énergétique d'un bâtiment. Elles sont plutôt destinées aux encadrants et dirigeants d'entreprises ;
- Les formations relatives à la **construction durable et aux aménagements** qui portent sur la maîtrise de projets de réhabilitation et de rénovation de bâtiment, les diverses techniques d'isolation d'un bâtiment, etc ;
- Les **formations aux énergies renouvelables**, qui portent sur la maîtrise des équipements et des énergies renouvelables et sont destinées à des métiers d'installation de systèmes photovoltaïques, de dimension de pompes à chaleur, etc.

	Chauffage et climatisation	ENR	Installateur certifié	FEEBAT	Construction durable et aménagements
Nombre de formations continues (IFRB et ARFAB)	1	7	6	21	21
Nombre de personnes formées (IFRB et ARFAB)	7	92	0	305	248

Tableau 16 - Répartition des effectifs en formation « développement durable » par secteur d'activité

Il est à noter que les organismes contactés ayant répondu à l'enquête ont également été interrogés sur la catégorie professionnelle des effectifs en formation.

La plupart des répondants estiment que **les professionnels en formation sont majoritairement des exécutants** plutôt que des encadrants, exceptés pour les modules de formation « FEEBAT ». Cette information se base néanmoins sur une estimation de leur part davantage que sur une évaluation chiffrée et suivie.

NB : Cette information ne se limite pas exclusivement aux réponses de l'ARFAB et l'IFRB car il a été possible de répondre à cette question avec un panel plus large et fiable. Elle intègre donc les avis de la CERC, du centre régional des énergies renouvelables (CRER), des compagnons du devoir et des GRETA contactés.

2.2.e Constats établis après entretiens

Les organismes et établissements de formation s'investissent fortement dans l'intégration du développement durable dans les programmes de formation

Comme évoqué précédemment, un grand nombre de responsables pédagogiques ou directeurs d'établissements ont été contactés pour pouvoir connaître leur ressenti sur l'évolution de l'offre de formations « développement durable » dans les contenus des programmes de formations initiales ou continues.

Un premier constat est établi sur **l'investissement important des organismes de formation dans des programmes « développement durable » que ce soit en formation initiale ou continue**. En effet, des formations sur les énergies renouvelables, la construction de bâtiments basse consommation ou l'intégration de critères de performance énergétique dans la rénovation de bâtiment sont proposées depuis plusieurs années par les organismes et établissements de formation. Les personnes interviewées signalent toutes que leur établissement est inscrit dans une **logique volontariste et délibérée de l'intégration du développement durable dans l'offre de formation**, car cela leur semble pertinent au regard de l'évolution des activités du secteur du bâtiment et de la société.

En effet, la part des formations « développement durable » sur le nombre total de formations initiales est d'un tiers environ, et c'est également le cas pour les formations continues. Une autre preuve de cette volonté est l'investissement des organismes dans des modules de formations, du matériel pédagogique ou qui ont ouvert de nouvelles classes dédiés au développement durable, ce qui représente un coût supplémentaire pour leur structure. Un responsable de la formation continue cite le fait qu'une formation aux nouvelles réglementations du développement durable a été organisée gratuitement l'an passé, un autre souligne l'ouverture de nouvelles sessions pour les formations « développement durable ». Concernant les formations initiales, un responsable pédagogique mentionne l'intégration de nouveaux diplômes « développement durable » à la rentrée scolaire, et un autre établissement développe actuellement un nouveau projet éducatif qui consiste en l'ouverture d'une structure d'enseignement dédiée spécialement au développement durable.

Les formations « développement durable » sont encore méconnues des jeunes

Les responsables de formation dans les établissements de formation initiale soulèvent le fait que les classes ouvertes en formation « développement durable » n'atteignent pas les effectifs maximum possibles, voire sont davantage en sous-effectifs. Ces derniers constatent en effet que les jeunes ne

connaissent souvent pas ou peu les dispositifs de formation existants sur les sujets de la performance énergétique et du développement durable. De ce fait, **il y a un effort de sensibilisation à fournir**, que nombre d'entre eux ont initié depuis plusieurs années. Néanmoins, cela demande du temps pour que les effectifs augmentent significativement. Cependant, un responsable pédagogique estime que **les jeunes sont plutôt réceptifs à cette sensibilisation**, et que le frein actuel est lié au fait que les métiers associés aux formations ne sont pas clairs pour eux. De plus, certains noms de formations ou diplômes sont peu transparents, et les termes techniques auraient tendance à décourager certains jeunes.

On note un certain manque d'intérêt de la part des entreprises et des professionnels et leur difficulté à valoriser les compétences auprès des clients

Une des problématiques majeures constatée par les organismes de formation professionnelle est **le décalage entre l'évolution des mentalités et l'offre de formations**. Car les organismes de formation déploient de nouvelles offres de formations « développement durable » mais pour certains la demande de la part des entreprises et des salariés reste limitée. Les organismes s'accordent tous sur le fait que les entreprises ne s'intéressent pas beaucoup aux formations « développement durable » car elles n'arrivent pas à les revaloriser par la suite. Un phénomène explicatif serait notamment le fait que la conjoncture économique soit plutôt défavorable pour le secteur du bâtiment.

Deuxièmement, les organismes de formation estiment que les entreprises ne se tournent pas encore majoritairement vers ces formations car **la demande émanant des particuliers reste encore limitée**. Les particuliers sont globalement peu motivés ou peu sensibilisés par les travaux de rénovation énergétique. De ce fait, les organismes de formation estiment que le volume de formations « développement durable » ne décolle pas car les entreprises n'ont pas de marché réceptif à leur offre.

En effet, **l'avantage commercial et technique que peuvent dégager les professionnels formés au développement durable n'est pas toujours facile à mettre en valeur**. Car les travaux intégrant des critères de développement durable sont souvent plus chers que des travaux classiques, et les professionnels n'arrivent pas toujours à le justifier. De plus, les particuliers restent encore très sensibles aux prix des travaux selon plusieurs responsables d'organismes de formation, et le contexte de crise économique est un frein à l'investissement. En outre, les particuliers s'interrogent sur le retour sur investissement et l'économie financière réelle permise par les énergies renouvelables ou l'intégration de critères de performance énergétique dans leurs travaux de rénovation.

Ainsi, les organismes de formation remarquent que **la faible demande des particuliers n'incite pas les entreprises à se former car elles ne trouvent pas de débouchés suffisants sur un marché porteur**. En revanche, les organismes de formation professionnelle ont constaté que la mise en application de réglementations orientées vers le développement durable a eu un effort très positif sur la demande de formations des entreprises.

II. Proposition d'un plan d'orientations-actions

Cette deuxième partie présente d'une part les grands enjeux de la rénovation en termes économiques : quel serait le coût de l'atteinte d'un objectif de performance énergétique du parc existant de maisons individuelles dans la région ? D'autre part, une série de recommandations est présentée, issues d'un échange lors du dernier comité de pilotage de l'étude.

1. Analyse technico-économique du gisement de rénovation

- **Combien ?**

Avant d'exposer les axes d'actions, il est nécessaire de fixer des ordres de grandeur relatifs à l'effort financier nécessaire pour atteindre l'objectif du Grenelle. Ainsi nous avons appliqué ce dernier de manière empirique au parc de maisons individuelles picto-charentais. Pour cela, nous avons considéré les coûts de travaux suivants pour ramener chaque maison à 150 kWhEP/m².an :

Performance unitaire	Moins de 150 kWhEP/m ² .an	De 150 à 175 kWhEP/m ² .an	De 175 à 200 kWhEP/m ² .an	Plus de 200 kWhEP/m ² .an
Coût des travaux (€/maison)	0 €	5 000 €	15 000 €	30 000 €

Tableau 17 – Hypothèses de coûts des travaux dans une maison pour ramener sa performance à 150 kWhEP/m².an⁸

Compte tenu de ces hypothèses, les investissements nécessaires sur le parc sont plus élevés dans les zones qui comptent une forte proportion de maisons consommant plus de 200 kWhEP/m².an. Ainsi, comme le montre la figure ci-dessous, la zone de Poitiers concentre 22 % de l'investissement à réaliser sur la région, soit plus de 2 Mds €. Cet investissement est à plus de 80 % destiné à la rénovation des maisons consommant plus de 200 kWhEP/m².an.

⁸ Ces hypothèses sont basées sur différents documents publiés par la DGALN, l'INSEE Lorraine (Bernard THIRION, Pour une prospective de l'amélioration de la performance énergétique du parc des logements lorrains, juin 2010)...

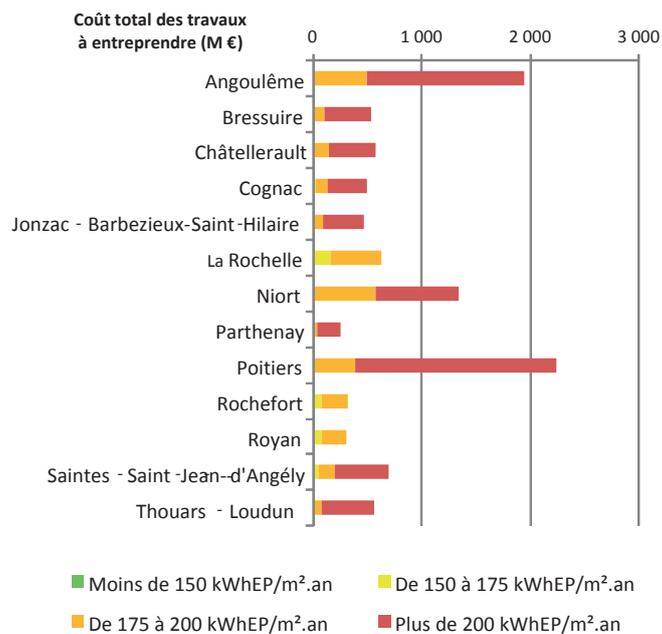


Figure 14 – Répartition du coût total des travaux pour passer le parc de maisons picto-charentaises à moins de 150 kWhEP/m².an

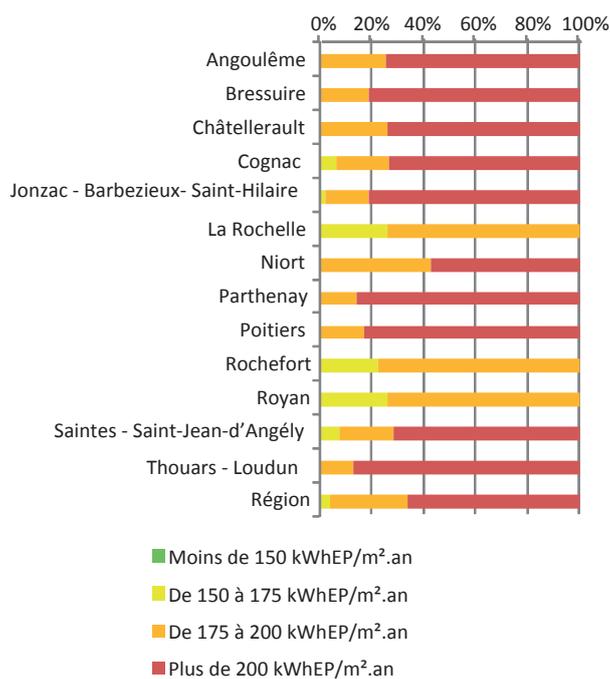


Figure 15 – Répartition du coût total des travaux pour passer le parc de maisons picto-charentaises à moins de 150 kWhEP/m².an en pourcentage

Il est également intéressant de comparer l'investissement unitaire moyen qui ressort de la modélisation menée. En effet, comme le montre la Figure 16, l'effort moyen à fournir par les ménages dans la zone de Thouars - Loudun (plus de 26 000 €) est plus de deux fois et demi supérieur à l'investissement moyen unitaire dans les zones de Royan ou de La Rochelle (moins de 10 000 €).

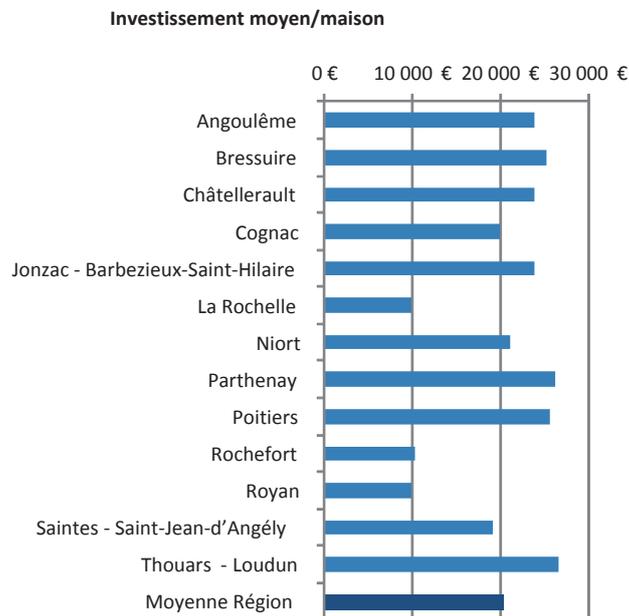


Figure 16 – Montants moyens des travaux par zone d'emploi et pour la région (€/maison)

On retrouve naturellement sur cette figure, les mêmes disparités entre zones d'emploi que celles observées précédemment sur le parc en termes de consommations unitaires : la modélisation retenue implique des investissements importants dans les zones d'emploi où la moyenne des consommations unitaires est la plus élevée. Cependant, les hypothèses de coûts retenues, avec notamment le doublement de l'investissement nécessaire entre les deux classes de consommation les plus élevées (« de 175 à 200 kWhEP/m².an » et « plus de 200 kWhEP/m².an »), génèrent un effet de seuil marquant fortement les différences entre zones.

Néanmoins, cette modélisation nous paraît apporter un premier ordre de grandeur intéressant permettant d'orienter des politiques d'aide à la rénovation de manière représentative de l'état du parc.

Sur la région, le coût d'investissement pour la rénovation de l'ensemble du parc de maisons individuelles au niveau « Grenelle » (150 kWhEP/m².an) serait compris entre 8 et 12 Mds€, avec une dépense moyenne par maison de 20 k€ par maison. Les deux zones d'Angoulême et Poitiers représentent à elles-seules 41 % du besoin d'investissement.

Ce chiffrage est à mettre en regard des 120 Md€ de travaux de rénovation des résidences principales estimés dans le cadre des travaux du Grenelle (par une méthodologie descendante ou top-down), soit 67 Md€ pour les 56 % de maisons individuelles. Avec un peu plus de 4 % des maisons individuelles de la métropole, cela représente environ 3 Md€ pour la région Poitou-Charentes. Si le calcul de la présente étude, réalisé selon une méthodologie ascendante (ou bottom-up), abouti à un chiffrage plus élevé, il nous apparaît néanmoins comme réaliste compte tenu des coûts observés en pratique sur le terrain et la réalité des consommations énergétiques (pouvant être sous-évaluées au niveau macro ou national).

En première analyse, les gains économiques liés à ces travaux pourraient s'élever à plus de la moitié du coût total des travaux (estimation I Care : 4-6 Mds€ de gains⁹). Bien entendu ce calcul mériterait d'être affiné et présenté par type de maison.

- **Comment ?**

Sur les plus de 3,2 Mds€ de chiffre d'affaires du bâtiment en 2009 dans la région Poitou-Charentes, l'entretien et la rénovation des logements représentent 1 127 M€, soit les 2/3 du marché total de la rénovation (source : chiffres clés du bâtiment 2010, CERC Poitou-Charentes).

En faisant l'hypothèse que la moitié de ce marché est dédiée à des opérations portant sur la thermique du bâtiment (soit environ 550 M€/an), il faudra attendre 2030 pour atteindre une rénovation complète du parc.

Au niveau des zones d'emploi, de grandes disparités apparaissent : lorsque l'on compare le chiffre d'affaire généré sur une zone d'emploi et le niveau de travaux à atteindre, certaines zones peuvent apparaître comme très favorisées (Jonzac - Barbezieux-Saint-Hilaire ou Angoulême par exemple). Au contraire, d'après cette première analyse, d'autres zones vont se retrouver en manque d'entreprise : ainsi, en considérant que seules les entreprises de Parthenay par exemple assurent les travaux « Grenelle » sur le parc de maisons de cette zone, plus de 30 ans seront nécessaires. Bressuire et Châtellerauld semblent à ce titre également défavorisées.

⁹ Hypothèses : + 3 % d'augmentation annuelle des prix de l'énergie en moyenne.

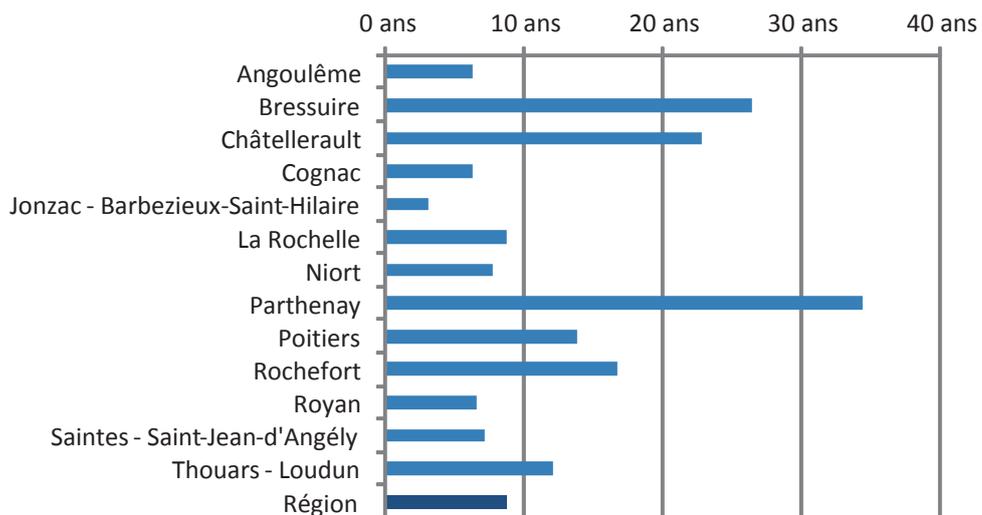


Figure 17 – Durée théorique pour atteindre le montant de travaux « Grenelle » au sein de chaque zone d'emploi et moyenne régionale

2. Axes d'actions

Les pistes d'actions présentées dans cette partie ont été élaborées à la suite d'un processus de compilation de constats et d'échanges avec les différentes parties prenantes impliquées dans l'étude.

La problématique de l'accélération des travaux de rénovation sur le parc des maisons individuelles est particulièrement complexe. Elle couvre plusieurs champs (formation, emploi, efficacité énergétique...) et repose sur le « cycle déprimant » des marchés de l'efficacité énergétique, qui peut se schématiser ainsi :

- Du côté de la demande, les gains associés aux travaux ne sont pas toujours identifiés, le passage à l'acte d'investissement est difficile ;
- Du côté du marché de la rénovation, la demande est souvent considérée comme trop faible sur les sujets de l'efficacité énergétique pour investir dans une offre d'efficacité énergétique dédiée. Le secteur est par ailleurs particulièrement atomisé ; en termes de formation, cela implique une difficulté particulière pour favoriser un changement de culture au sein de la profession (les TPE-PME restent souvent hors de toute démarche de « gestion prévisionnelles des emplois et des compétences »).

Dans ce cadre, il s'est agi tout d'abord de fixer des axes stratégiques permettant de cadrer le champ des actions ; ainsi, dans la continuité de l'analyse menée, trois grands axes ont été définis, répondant à des constats généraux partagés :

Constats	Axes stratégiques
Un parc hétérogène en termes de consommation énergétique et des ménages dont les ressorts du passage à l'acte sont complexes	<p>Axe « demande »</p> <p>Vers une plus grande individualisation des outils de soutien à la maîtrise de l'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aides financières • Conseil / sensibilisation
Des professionnels de qualité, bénéficiant d'une bonne image, mais une dynamique peu dépendante de la demande	<p>Axe « offre »</p> <p>Prolonger le programme de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur le territoire et renforcer le volet DD de ce programme</p>
Relative « dispersion » des forces sur le territoire sur les problématiques d'amélioration des marchés de l'EE	<p>Axe transversal</p> <p>Mutualisation des moyens entre les acteurs du territoire : compétences, informations et données, financements</p>

Autour de ces trois axes ont été produites une dizaine de pistes d'actions, listées ci-après :

Axes d'action	Pistes d'action	
Axe « Demande »	A1	Service d'accompagnement en ingénierie de projet et en management de l'énergie
	A2	Dispositif d'accompagnement financier (complémentaire aux aides existantes) d'audits énergétiques
	A3	Réorientation des outils de communication et d'information
Axe « Offre »	B1	Formation des professionnels du bâtiments : « vente » de l'efficacité énergétique et interfaces travaux (à intégrer dans des modules existants)
	B2	Amélioration de la visibilité des formations aux métiers du bâtiment en tant que formations « environnementales »
	B3	Accompagnement des entreprises vers les marchés potentiels
	B4	Intégration de l'EE dans toute la « chaîne de décision » de travaux
Axe « Transversal »	C1	Observation renforcée des informations (performance du parc, offre territoriale de travaux...)
	C2	Vers un guichet unique des aides ?

Ces pistes d'actions ont fait l'objet d'une discussion avec les membres du comité de pilotage. Elles sont présentées ici sous formes de fiches synthétiques ; les acteurs régionaux pourront lancer des groupes de travail spécifiques pour mettre en œuvre concrètement ces actions.

Axe « demande »

Piste d'action A1 - Service d'accompagnement en ingénierie de projet et en management de l'énergie

Description de l'action

- **Objectif de l'action** : accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation (montage financier, choix techniques) et leur consommation énergétique dans le long terme
- **Contexte**
 - Systèmes d'aides à la rénovation atomisés et complexes (utilisation non optimale de ces aides)
 - Choix techniques complexes dans le cas des opérations de rénovation globale
- **Type d'action**
 - Conseil personnalisé

Principales étapes

- Réalisation d'un panorama des aides financières
- Définition d'un process d'accompagnement : financier, technique, sur la durée
- Diffusion aux relais (voire renforcement de ces relais) en capacité d'accompagner les particuliers

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels : Collectivités locales, État ;
- Relais d'information (EIE, ADIL...)

Points forts de l'action

Permet d'optimiser l'utilisation des fonds de toutes natures dédiées à l'efficacité énergétique et de garantir la réalisation de travaux pertinents.

Points d'attention

Évolution permanente des outils financiers qui nécessite une actualisation régulière.

Cette piste d'action pourrait être précédée d'une phase pilote afin de valider sa pertinence : à ce titre, il serait intéressant de travailler au prolongement de l'initiative menée dans le Pays des 6 Vallées, afin d'en établir un retour d'expérience approfondi.

Coût brut estimé de l'opération par ménage : environ 600 €, soit environ 6 M€ pour 10 000 maisons.

Piste d'action A2 - Dispositif d'accompagnement financier (complémentaire aux aides existantes) d'audits énergétiques

Description de l'action

- **Objectif de l'action** : mettre en place un dispositif d'aide à la réalisation d'audits énergétiques (DPE++)
- **Contexte**
 - Complexité des travaux en approche globale, nécessitant des études techniques approfondies
 - Besoin « d'objectiver » les gains financiers associés à un investissement de rénovation
 - Dispositif déjà testé dans plusieurs régions (Alsace, Franche-Comté, Pays-de-la-Loire...) avec des résultats concluants en termes de nombre d'audits réalisés
- **Type d'action**
 - Aide financière

Principales étapes

- Sélection des bureaux d'études en capacité de réaliser ces audits
- Lancement d'une opération collective ou financement direct (plusieurs scénarios possibles)

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels : Collectivités locales, État ;
- Bureaux d'études thermiques

Points forts de l'action

Génère un complément d'information sur les caractéristiques thermiques des MI dans la région.

Points d'attention

Vérifier l'efficacité de l'action si celle-ci n'est pas connectée à un dispositif plus global.

Coût brut estimé de l'opération par ménage : environ 300 €, soit environ 3 M€ pour 10 000 maisons.

Piste d'action A3 – Réorientation des outils de communication et d'information

Description de l'action

- **Objectif de l'action** : cibler la communication vers les gains réalisés sur la facture
- **Contexte**
 - Préoccupation principale des ménages aujourd'hui : le pouvoir d'achat
 - Les propriétaires ont le sentiment que leur logement a un bon niveau de performance
 - Difficulté à comprendre les termes traditionnellement employés (ex. : efficacité énergétique / développement durable)
- **Type d'action**
 - Communication / information

Principales étapes

- Identification des principales sources d'information du grand public sur cette thématique
- Harmonisation de ces informations sous l'angle « baisse de la facture », « gains financiers »...

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels : Collectivités locales, État ;
- Organisations professionnelles

Points forts de l'action

Modification majeure de la manière d'aborder le discours sur la performance énergétique des logements

Piste d'action basée sur l'enquête Ipsos (cf. encadré page suivante).

ENCADRE IPSOS

QUELS AXES DE COMMUNICATION VERS LE GRAND PUBLIC POUR AMELIORER LE TAUX DE PASSAGE A L'ACTE DE TRAVAUX ?

Les préoccupations des Français vis-à-vis de leur pouvoir d'achat ne cessent de se renforcer, tandis que dans le même temps leur moral est au plus bas, notamment en ce qui concerne l'avenir économique de la France. Avec la crise économique, ils privilégient logiquement les enjeux immédiats au détriment de ceux qui sont perçus comme plus lointains comme l'environnement. De fait, l'impact sur l'opinion d'une conférence internationale sur le réchauffement climatique avec des échéances à 20 ou 50 ans est aujourd'hui sans comparaison possible avec celui de sommets européens presque hebdomadaires dont l'objectif affiché est de sauver la zone euro.

La question de la vulnérabilité énergétique est en train de devenir centrale et la présidentialisation du débat (notamment via le prisme du nucléaire) en est certainement la meilleure illustration. Les propriétaires de maisons habitant en région Poitou-Charentes (comme les Français) s'y montrent extrêmement sensibles et si une augmentation de 10 % semble financièrement supportable, dès lors qu'elle atteint 30 % elle est majoritairement considérée comme insupportable.

Dans le même temps, on sait que les Français ont pris conscience que leur facture énergétique va augmenter au cours des prochaines années. Il s'agit donc probablement d'un axe majeur de communication, d'autant plus que l'impact de la crise économique les incite de plus en plus à retarder, voire à ne même plus envisager des investissements qu'ils ne considèrent pas comme urgents.

L'évolution de la facture énergétique est un facteur susceptible de générer des modifications en termes de souhait d'investissement des propriétaires de maisons en Poitou-Charentes. Près d'un propriétaire sur deux affirme qu'une augmentation de 10 % pourrait l'amener à décider de faire réaliser des travaux (le seuil moyen est à 37 % d'augmentation). Même s'il s'agit d'une déclaration d'intention ces résultats montrent qu'à partir du moment où l'on arrive à leur démontrer un gain potentiel, l'argumentaire peut être fort.

Les mots utilisés doivent être soigneusement utilisés. En effet, une enquête réalisée par Ipsos en 2011 a montré qu'un certain nombre de termes souvent utilisés dans les messages de communications à destination des consommateurs leurs sont encore majoritairement méconnus : développement durable (46 % seulement des personnes disent avoir une idée précise de ce que cela signifie), efficacité énergétique (37 %), empreinte carbone (32 %) ou encore éco-quartiers (30 %).

De plus en plus pragmatiques, ils attendent désormais des bénéfices directement mesurables des produits et services qui leur sont présentés comme plus respectueux de l'environnement que les autres (des gains pour leur pouvoir d'achat ou encore des économies). Au-delà du fait que des termes tels que « l'efficacité énergétique » leur posent fréquemment des problèmes de compréhension, ils ne leur parlent pas vraiment : il s'agit désormais de leur parler de « gains » et surtout de « baisse de la facture » pour les intéresser. La question environnementale est aujourd'hui plus lointaine.

Si la réalisation d'économies d'énergies est l'une des raisons qui a le plus généré de travaux au sein du logement, il semble aussi évident que la dimension confort et bien-être est aussi un argument fort qui nourrit la réflexion des propriétaires.

Piste d'action B1 – Formation des professionnels du bâtiment : « vente » de l'efficacité énergétique et interfaces travaux (à intégrer dans des modules existants)

Description de l'action

- **Objectif de l'action** : créer une « force de vente » territoriale à l'efficacité énergétique
- **Contexte**
 - Les entreprises du bâtiment font partie des acteurs principaux de la chaîne de décision des particuliers en matière de rénovation (avec les banques)
 - Elles bénéficient d'une bonne crédibilité auprès des particuliers
- **Type d'action**
 - Formation

Principales étapes

- Définition de modules « force de vente de l'EE »
- Partenariats renforcés avec les acteurs de la formation
- Communication vers les professionnels

Acteurs mobilisés

- Organisations professionnelles
- Acteurs institutionnels : Collectivités locales, État ;
- Organismes de formation

Points forts de l'action

Permet de fédérer des acteurs de mondes différents

NB : une personne récemment embauchée à l'ARFAB délivre ce type de formation dans deux modules existants du FEE Bat.

Piste d'action B2 – Amélioration de la visibilité des formations aux métiers du bâtiment en tant que formations « environnementales »

Description de l'action

- **Objectif de l'action** : faire connaître de manière plus attrayante les formations aux métiers du bâtiment aux jeunes
- **Contexte**
 - Méconnaissance des dispositifs de formation existants dédiés à l'efficacité énergétique et au développement durable
 - Investissement fort des organismes de formation dans ces programmes
- **Type d'action**
 - Communication / information
 - Formation

Principales étapes

- Identification des sources d'information à destination des jeunes
- Rationalisation de la communication

Acteurs mobilisés

- Conseil régional (apprentissage)
- Organisations professionnelles
- Organismes de formation

Points forts de l'action

Politique développement durable à plusieurs titres : augmentation de l'« employabilité » des jeunes peu qualifiés.

Permet d'augmenter l'attractivité des formations aux métiers du bâtiment (même si on constate une amélioration ces dernières années, moins de 50 % des jeunes entrent en apprentissage par choix).

Points d'attention

Multiplicité d'acteurs nécessitant une approche très concertée.

Piste d'action B3 – Accompagnement des entreprises vers les marchés potentiels

Description de l'action

- **Objectif de l'action** : harmoniser et rationaliser l'offre territoriale de rénovation en fonction des besoins
- **Contexte**
 - Ecart très importants entre zones d'emploi de la présence d'entreprises de rénovation
 - Pas de « rationnel » entre la présence des entreprises et la performance du parc
- **Type d'action**
 - Information
 - Organisation

Principales étapes

- Diffusion des indicateurs produits dans le cadre de la présente étude
- Accompagnement des entreprises (et créateurs) dans leur localisation (« carte de la rénovation » ?)

Acteurs mobilisés

- Organisations professionnelles

Points forts de l'action

Permet de délivrer un message sur l'efficacité énergétique à l'occasion de cette information

Points d'attention

Difficulté d'orientation pour un marché très atomisé (60 % des entreprises < 1 salarié)

Piste d'action B4 – Intégration de l'efficacité énergétique dans toute la « chaîne de décision » de travaux

Description de l'action

- **Objectif de l'action** : proposer un accompagnement aux maillons amont de la chaîne de valeur « efficacité énergétique » du logement
- **Contexte**
 - Le choix des travaux se fait parfois en amont de la rencontre avec l'entreprise de travaux : architecte, bureau d'études
 - Difficultés à trouver des entreprises proposant un service intégré
- **Type d'action**
 - Information
 - Formation

Principales étapes

- Recensement des entreprises intervenant en amont de projets lourds de rénovation
- Accompagnement (contractualisation ? formation ?) pour un service à haute valeur environnementale

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels : Collectivités locales, État ;
- Organisations professionnelles

Points forts de l'action

Favorise la diffusion des bonnes pratiques amont et aval dans les projets de rénovation

Piste d'action C1 – Observation renforcée des informations (performance du parc, offre territoriale de travaux...)

Description de l'action

- **Objectif de l'action** : disposer d'informations précises et harmonisées permettant de prolonger la présente étude
- **Contexte**
 - Relative « dispersion » des forces sur le territoire sur les problématiques d'amélioration des marchés de l'efficacité énergétique
 - Données extrêmement riches au sein de différentes structures
- **Type d'action**
 - Organisation

Principales étapes

- Partage des différentes sources d'informations par les structures les produisant
- Attribution d'un rôle dédié à l'un des acteurs producteur de données sur le territoire

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels : Collectivités locales, État ;
- Organisations professionnelles

Points forts de l'action

Permet de positionner en « leader » la région en matière d'observation régionale de l'efficacité énergétique

Piste d'action C2 – Vers un guichet unique des aides ?

Description de l'action

- **Objectif de l'action** : proposer aux particuliers une simplification des démarches de demande de financement des travaux
- **Contexte**
 - Nombreux « offreurs » d'aides sur un territoire donné (commune / agglomération, département, région, national...) créant une difficulté d'accès pour le propriétaire
- **Type d'action**
 - Organisation

Principales étapes

- Identification des aides (nationales, régionales, locales) visant les mêmes objectifs : EE, EnR...
- Recherche d'optimisation (ex. : dépôt de dossier unique)

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels : Collectivités locales, État ;

Points forts de l'action

Permet d'optimiser les finances publiques

Annexes

1. État des lieux de la réglementation

L'actualité en termes de rénovation thermique des bâtiments a été spécialement riche ces dernières années sur les plans politique et réglementaire. Le Grenelle de l'environnement a permis de mettre en marche la mutation accélérée du parc de bâtiments français, comme le montre les figures ci-dessous. Largement relayé dans les médias, cet évènement majeur a permis, outre des avancées réglementaires importantes, une prise de conscience accrue du grand public sur ces problématiques énergétiques.

	Propriétaires occupants		Locataires		Logement social		Etat	Collectivités	Tertiaire privé
	MI	LC	MI	LC	MI	LC			
Nombre en France	12 359 000	3 276 000	2 134 000	4 280 000	833 000	4 124 000	1 200 000		
Surface (m ² x 1000)	1 384 000	245 000	239 000	321 000	93 000	309 000	65 000	111 000	724 000
Consommation totale (TWh)	315	49	54	64	21	61	13	23	186
Consommation unitaire (kWh/m ² .an)	228	200	226	199	226	197	200	211	256

Tableau 18 – Le secteur du bâtiment en France : répartition des surfaces et des consommations par secteur

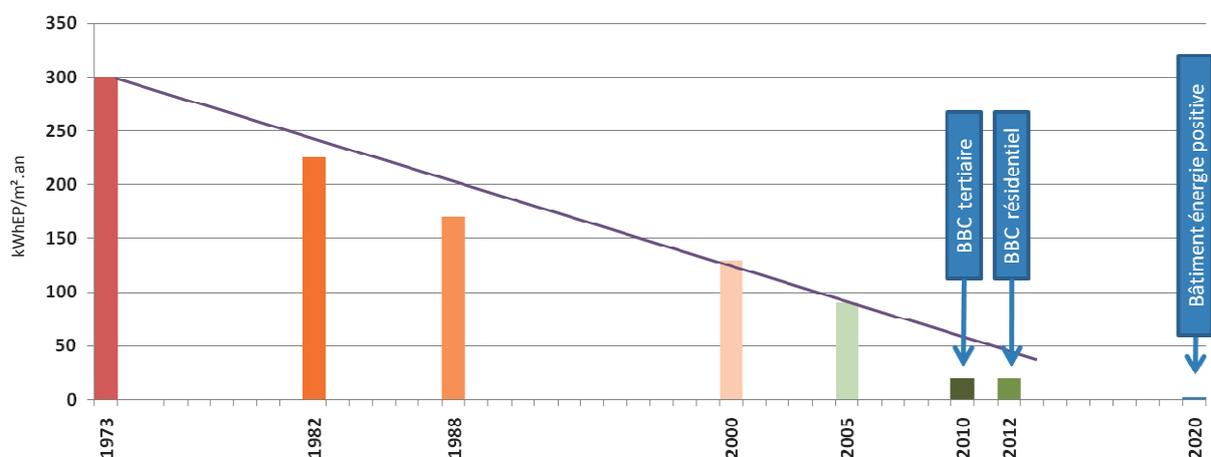


Figure 18 – Evolution et projection des consommations de chauffage des bâtiments neufs selon les réglementations thermiques pour atteindre les objectifs du Grenelle ; exemple de la zone H1c (source : AGEDEN.org, traitement I Care)

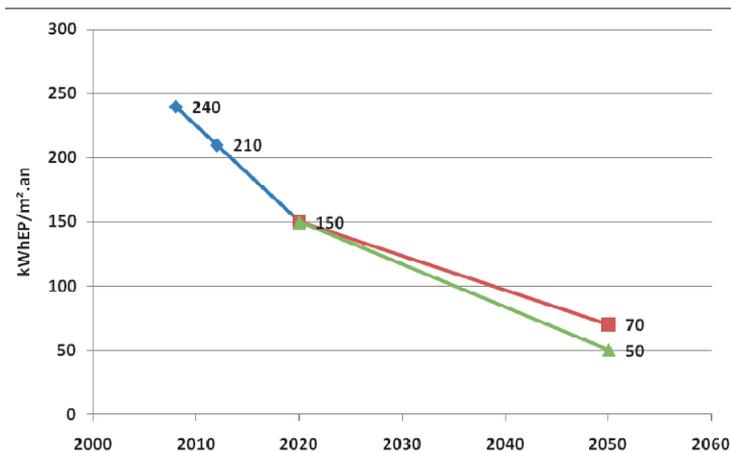


Figure 19 – Projection des consommations de chauffage et de production d’ECS du parc de bâtiments français (source : ADEME, traitement I Care)

En 2050, la valeur cible est comprise entre 50 et 70 kWhEP/m².an, selon les scénarios de l’ADEME.

Principales mesures issues de la table ronde nationale pour l’efficacité énergétique (TRNEE) applicables aux ménages propriétaires d’une maison individuelle¹⁰

- Rendre possible le cumul du crédit d’impôt développement durable et de l’éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ) pour soutenir les travaux de rénovation énergétique les plus économes
- Renforcer le programme « Habiter mieux » : 85 M€ des fournisseurs d’énergie permettront de renforcer le développement du programme visant à sortir les ménages modestes de la précarité énergétique et la prime complémentaire d’aide aux ménages sera relevée de 1 100 € à 1 600 €

¹⁰ source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/27-mesures-pour-accelerer-les.html>

2. Recensement des dispositifs existants d'éco-aides

Les dispositifs d'aides aux travaux de rénovation dans les maisons individuelles pour les particuliers sont composés de nombreuses « couches » territoriales, des aides nationales aux aides très locales.

Cette annexe vise à présenter de manière la plus complète possible les aides aux niveaux national et régional. En revanche, l'exhaustivité n'a pas été recherchée pour les aides plus locales : la multiplicité de celles-ci rend en effet leur recensement très difficile. Il est à noter à ce titre qu'aucun dispositif de recensement n'existe à ce jour pour assister et informer les ménages des aides accessibles et de leurs conditions d'éligibilité.

Echelle	Nombre d'aides	Noms des aides
Nationale	10	<ul style="list-style-type: none"> - Eco Prêt à taux zéro (PTZ) - Crédit d'impôt DD - Prêts sur le livret DD - Prêts à l'amélioration de l'habitat - Dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) - Taux de TVA à 7% - Prime de l'Etat sur PEL - Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties - Contribution du locataire aux travaux d'économies d'énergie - Programme "Habiter Mieux"
Régionale	8	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'isolation de toitures, combles perdus ou habitables, toitures-terrasses - Microcrédit énergie verte à 0 % - Maîtrise des consommations d'énergie et développement des énergies et des matières renouvelables - Aide à l'acquisition d'un chauffe-eau solaire individuel - Acquisition d'une chaudière bois ou d'un poêle hydraulique bois - Acquisition d'une petite éolienne - Aide à l'acquisition d'un système photovoltaïque - Acquisition d'un Système Solaire Combiné

Tableau 19 – Synthèse des aides disponibles

2.1 Les aides nationales

2.1.a Les aides initiées par les engagements du Grenelle II de l'environnement

Les aides nationales proposées aux particuliers pour les aider dans leurs travaux de rénovation sont généralement à l'initiative du ministère de l'écologie, du développement durable, du logement et du transport (MEDDTL) dans le cadre des engagements du Grenelle II de l'environnement.

Éco prêt à taux zéro (Eco-PTZ)

« L'éco prêt à taux zéro » (Eco-PTZ) permet de financer les travaux d'économie d'énergie et les éventuels frais induits par ces travaux afin de rendre le logement plus économe en énergie, plus confortable et moins émetteur de gaz à effet de serre. Ce prêt est attribué aux propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, sans condition de ressources. Le logement doit être une résidence principale construite avant le 1er janvier 1990. Les travaux éligibles pour obtenir ce prêt sont

regroupés sous l'appellation « bouquet de travaux » qui comporte notamment l'isolation des murs, des toitures ou des fenêtres, la mise en place d'un système de production d'eau chaude ou de chauffage utilisant des énergies renouvelables, la réalisation d'une étude thermique, etc. Le montant du prêt accordé peut être de 30 000 € au maximum sans intérêts sur dix ans.

Crédit d'impôts développement durable

Le dispositif du « Crédit d'impôt développement durable » (CIDD) est une disposition fiscale permettant aux ménages de déduire de leurs impôts sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique portant sur une résidence principale. Selon l'énergie développée, le taux du crédit d'impôt varie et s'applique aux maisons individuelles ou aux appartements qui sont des résidences principales. Le particulier peut être propriétaire ou locataire si le bail signé est d'une durée minimum de cinq ans. Les travaux éligibles sont des travaux d'achats de matériaux d'isolation thermique des parois opaques et vitrées, de matériaux d'isolation des portes d'entrée donnant sur l'extérieur, de calorifugeage, de chaudières, de pompes à chaleur, et système de chauffage au bois, ou encore de panneaux photovoltaïques. Les dépenses maximales autorisées sont de 8 000 € par personne, 16 000 € pour un couple et 400 € de plus sont versés par personne à charge.

2.1.b Les aides sous forme de leviers fiscaux et d'apports financiers

L'Etat a également mis en place d'autres dispositifs pour permettre aux particuliers de réaliser des travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique.

Taux de TVA réduit

Cette aide, disponible pour les particuliers, est l'abaissement du taux de TVA réduit à 7 % pour certains travaux d'amélioration de la performance énergétique qui s'applique sur le matériel et la main d'œuvre. Les travaux éligibles sont l'installation de système bois énergie et les achats de bois de chauffage, l'installation d'un système de production d'électricité, d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur. La résidence doit être achevée depuis plus de 2 ans et seuls les travaux et équipements facturés par une entreprise sont concernés. Il n'y a pas de montants minimums ou maximums pour pouvoir en bénéficier.

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Le dispositif d'exonération de la TFPB autorise les collectivités à exonérer les propriétés bâties de la taxe foncière de 50 % ou 100 % si le propriétaire a réalisé des dépenses d'équipement permettant de réaliser des économies d'énergies. La durée d'exonération est de 5 ans, et est non renouvelable pendant 10 ans. L'exonération est applicable aux logements achevés avant le 1er janvier 1989, pour des dépenses supérieures à 10 000 € sur 1 an et inférieures à 15 000 € sur 3 ans.

Prime de l'État sur un plan d'épargne logement (PEL)

Dans le cadre du nouveau dispositif du PEL, le montant de la prime d'État est bonifié pour l'acquisition ou la construction d'un logement vert à partir du 1^{er} Mars 2011. La prime sur PEL est activée si elle contribue au financement d'une opération de construction ou d'acquisition d'un logement ancien qui justifie d'un niveau de consommation énergétique peu élevé évalué à la date de signature de l'acte authentique. La prime peut être de 1 525 € au maximum. Le but de cette prime est de valoriser les travaux qui ont été entrepris, mais pas d'inciter à leur réalisation.

2.1.c Les aides sous forme de prêts

Enfin, d'autres acteurs, privés ou publics peuvent proposer des solutions de financement avantageuses aux particuliers pour les aider dans des travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique.

Prêts sur le livret développement durable

Les banques privées mettent à disposition de leurs clients des nouveaux prêts dit « prêts sur le livret développement durable » pour financer des travaux de rénovation. Depuis le 1^{er} Janvier 2007, les banques doivent en effet proposer des prêts destinés à l'amélioration énergétique des logements. Les travaux éligibles sont les suivants : les équipements de chauffage, les travaux d'isolation thermique, les énergies renouvelables, les systèmes de récupération des eaux pluviales, la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) Il n'y a pas d'exigence de bouquet ni de niveau de performance énergétique globale, et le cumul avec le crédit d'impôt est possible quel que soit le revenu des particuliers. Le montant accordé par les banques dépend de l'établissement et du montant des travaux.

Prêts à l'amélioration de l'habitat

La caisse d'allocations familiales (CAF) propose également des prêts aux particuliers pour la réalisation de travaux d'aménagement du logement, et ce sans conditions de revenus ni de situation familiale. Les travaux ne doivent pas être à caractère luxueux, ni d'entretien ou d'achèvement de construction neuve. Les travaux éligibles sont des travaux de réparation, d'assainissement, d'amélioration (chauffage, sanitaire), d'agrandissement ou de division, ou encore d'isolation thermique. Le prêt peut couvrir jusqu'à 80 % des dépenses engagées dans la limite de 1 067,14 €. Les intérêts sont de 1 %, remboursables en 36 mensualités égales.

Programme « Habiter Mieux » de l'Anah¹¹

Ce programme consiste à aider 300 000 propriétaires occupants sous conditions de ressources à améliorer la performance énergétique de leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat. Sur une durée de 7 ans, l'État va investir 500 millions d'euros et l'Anah, 750 millions d'euros. Les 4 départements de la région Poitou-Charentes ont signé un contrat local d'engagement dans ce programme. Les travaux éligibles sont ceux permettant d'isoler les combes, les murs intérieurs et extérieurs, les planchers, changer le système de chauffage, remplacer les fenêtres. Les conditions d'attribution sont les suivantes : les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier, ils doivent être recevables par l'Anah et réalisés par des professionnels du bâtiment. L'attribution de l'aide est conditionnée à un niveau minimal d'amélioration de la performance énergétique du logement après travaux de 25 %. Le logement doit être situé sur un territoire où le programme « Habiter Mieux » est déjà lancé et où la collectivité a choisi d'y participer. Le particulier doit être propriétaire du logement, le logement doit avoir plus de 15 ans à la date où le dossier de demande d'aide est déposé, et les particuliers doivent répondre à certaines conditions de ressources. Le montant de l'aide est de 1 100 € par logement, la collectivité concernée peut ajouter 500 €. Le plafond de travaux pouvant être pris en charge est de 20 000 euros HT. Le taux de subvention est de

¹¹ ANAH : agence nationale de l'habitat, est un établissement public d'état qui a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants.

20 % pour les « ménages aux ressources modestes » et de 35 % pour les « ménages aux ressources très modestes ».

Voir encadré dédié page 19 du présent rapport.

2.1.d Les aides de la région Poitou-Charentes

La région Poitou-Charentes a mis en place en 2010 un plan régional pour les économies d'énergie, le pouvoir d'achat et la lutte contre la précarité. Dans ce cadre, un fonds alimenté par l'ADEME et le conseil régional a été créé pour aider les particuliers dans leurs démarches et le financement des frais engagés.

Les aides du fonds régional d'excellence environnementale (FREE) en Poitou-Charentes sont les suivantes :

Maîtrise des consommations d'énergie et développement des énergies et des matières renouvelables

Cette aide a pour vocation l'optimisation des consommations, l'utilisation de l'énergie solaire, du bois-énergie ou toute autre source d'énergie renouvelable. Les travaux éligibles sont des travaux de diffusion de technologies (chauffages divers), des opérations démonstratives « énergie renouvelable » (production d'électricité, micro cogénération bois, etc.) Les destinataires de l'aide sont des particuliers sous conditions de ressources, les travaux doivent concerner une résidence principale, et le recours à des installateurs certifiés peut être exigé pour bénéficier de l'aide. Le montant de l'aide varie de 300 à 4 500 €.

Aide à l'acquisition d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI)

Cette aide est destinée à l'acquisition d'un chauffe-eau solaire individuel pour les particuliers et réduire ainsi les consommations d'énergie. Les destinataires de l'aide sont les particuliers ayant leur résidence principale en Poitou-Charentes n'étant pas assujettis à l'impôt sur la fortune (ISF) et sous réserve de conditions de ressources, la demande devant être faite avant l'acceptation du devis. Le montant de l'aide est de 400 € pour un CESI dont le coût varie entre 1 300 € HT/m² et 1 400 € HT/m², et 500 € pour un CESI dont le coût est inférieur à 1 300 € HT/m².

Aide à l'acquisition d'un système photovoltaïque

L'aide porte sur l'acquisition d'un système photovoltaïque pour les particuliers et la réduction des consommations d'énergie. Les travaux éligibles concernent l'installation de panneaux photovoltaïques sur des maisons individuelles. Les destinataires de l'aide sont les particuliers pour des travaux concernant leur résidence principale, qui ne sont pas assujettis à l'ISF et selon certaines conditions de ressources. La demande doit être faite avant l'acceptation du devis. L'installation du système photovoltaïque doit être réalisée par un installateur « QualiPV » millésime de l'année en cours. Le montant forfaitaire de l'aide est de 1 000 € pour les installations inférieures ou égales à 9 kWc. Un bonus supplémentaire de 500 € est également possible.

Acquisition d'une chaudière bois ou d'un poêle hydraulique bois

L'aide porte sur l'acquisition d'une chaudière bois ou d'un poêle hydraulique bois pour les particuliers. Les travaux éligibles concernent l'installation d'une chaudière ou d'un poêle hydraulique bois. Les destinataires de l'aide sont les particuliers pour des travaux concernant leur résidence principale, qui ne sont pas assujettis à l'ISF et selon certaines conditions de ressources. L'installation doit être

réalisée par un installateur « Qualibois module eau » et les particuliers doivent accorder la récupération des certificats d'économie d'énergie par la Région. Les aides vont de 1 400 à 4 500 € selon le type de chaudières installées.

Acquisition d'une petite éolienne

L'aide porte sur la production d'électricité à partir de l'énergie éolienne pour les particuliers. Les travaux éligibles concernent l'installation d'une petite éolienne. Les destinataires de l'aide sont les particuliers pour des travaux concernant leur résidence principale, qui ne sont pas assujettis à l'ISF et selon certaines conditions de ressources. La future installation doit être conforme aux modalités et critères spécifiques correspondants. L'aide forfaitaire est de 1 500 € pour les installations comprises entre 1,5 et 6 kW, dans la limite des 100 premières demandes.

Acquisition d'un système solaire combiné (SSC)

L'aide porte sur l'installation pour les particuliers d'un système solaire combiné. Les destinataires de l'aide sont les particuliers pour des travaux concernant leur résidence principale, qui ne sont pas assujettis à l'ISF et selon certaines conditions de ressources. La future installation doit être conforme aux critères retenus pour l'obtention de l'aide, l'installation doit être réalisée par un installateur QualiCombi, et les particuliers accordent la Cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) à la Région. L'aide forfaitaire est de 1 400 € pour un système solaire combiné.

Microcrédit énergie verte à 0 %

L'aide est un prêt d'une durée de 6 à 60 mois dont les intérêts sont pris en charge par la Région pour financer des travaux de maîtrise de l'énergie ainsi que l'installation d'équipements « énergies renouvelables » réalisés par des professionnels. Les travaux éligibles concernent l'isolation des toitures, des combles habitables ou des combles perdus, des toitures-terrasses, l'isolation des murs et des planchers, l'installation de chauffe-eau solaire, l'installation d'équipements solaire-photovoltaïques. La maison ou l'appartement doivent être achevés depuis au moins 2 ans pour pouvoir bénéficier de l'aide. Le montant des aides varie selon les travaux réalisés : 5 000 € pour des travaux d'isolation, 4 000 € pour un chauffe-eau solaire, 8 000 € pour un équipement photovoltaïque, ou une chaudière bois, 4 000 € pour un poêle hydraulique à bois. Les banques associées à cette aide dans la région Poitou-Charentes sont le crédit agricole et le crédit mutuel.

Aide à l'isolation de toitures, combles perdus ou habitables, toitures-terrasses

Cette aide est versée par la Région dans le cadre du plan régional pour les économies d'énergie, le pouvoir d'achat et la lutte contre la précarité pour aider les particuliers à financer un projet de réduction de la facture d'énergie en réalisant des travaux d'isolation de toitures, combles perdus ou habitables, toitures-terrasses. Les travaux éligibles sont des travaux d'isolation de toitures, combles perdus ou habitables, toitures-terrasses réalisés par un professionnel. Un plafond de ressources est établi, une personne est éligible si son revenu fiscal est inférieur ou égal à 11 358 € et qu'elle ne paye pas l'ISF. Les travaux doivent concerner la maison principale. Ce dispositif est cumulable avec le microcrédit énergie verte à 0 % de la Région.

2.2 Les aides infrarégionales

Comme évoqué précédemment, cette partie ne cherche pas à donner une vision exhaustive des aides disponibles en Poitou-Charentes à l'échelon infrarégional. L'objectif poursuivi ici est de donner des exemples d'aides disponibles auprès d'un département de la Région et de plusieurs villes et « pays », pour illustrer ce qui peut être accessible aux propriétaires de maisons individuelles picto-charentaises.

2.2.a Les aides des conseils généraux et des pays Charentais

Les conseils généraux des départements de la Charente et de la Vienne ont mis au point un « agenda 21 » comprenant des axes d'amélioration et développement du département en matière de développement durable, mais il n'y a pas d'aides et/ou de systèmes supplémentaires proposés aux particuliers. De même, les conseils généraux de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres n'offrent pas d'aides supplémentaires à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique chez les particuliers.

Le pays « Charente Limousine » qui regroupe 64 communes a mis en place un projet de développement de l'éolien ou des toitures photovoltaïques mais il n'y a pas d'aides ou systèmes supplémentaires proposés dans ce cadre.

2.2.b Les aides au niveau local

Plusieurs villes de la région ont mis en place des aides financières pour soutenir les particuliers dans leur projet de réalisation de travaux de rénovation intégrant des critères de performance énergétique. C'est par exemple le cas de :

La Rochelle (Charente-Maritime)

La communauté d'agglomération de la Rochelle a mis en place l'aide à l'installation de chauffe-eau solaires individuels, qui peuvent s'adapter aussi bien au bâti ancien qu'à du neuf. La communauté d'agglomération accorde une aide forfaitaire de 500 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire par un professionnel agréé. Cette aide est cumulable avec celle, du même montant de 500 €, octroyée par le fond régional d'excellence environnemental (FREE) et financée par la Région Poitou-Charentes, l'ADEME et l'État ; les soutiens nationaux sont également valables (taux réduit de la TVA. à 5,5 %, et crédit d'impôt).

Angoulême (Charente) et Châtelleraut (Vienne)

Aucune aide spécifique n'a été identifiée dans ces villes à destination des travaux de rénovation des maisons individuelles.

3. Détails sur la distribution départementale des zones d'emploi de Poitou-Charentes

Les zones d'emploi s'étendent en majorité chacune sur un seul département. Néanmoins, il est important de garder à l'esprit pour agir à l'échelle d'une zone d'emploi, que certaines sont à cheval sur plusieurs départements, notamment les zones de : Cognac, Jonzac - Barbezieux-Saint-Hilaire et Thouars - Loudun.

	Charente (16)	Charente-Maritime (17)	Deux-Sèvres (79)	Vienne (86)
Angoulême	325	1	0	0
Bressuire	0	0	45	0
Châtelleraut	0	0	0	45
Cognac	47	46	0	0
Jonzac - Barbezieux-Saint-Hilaire	30	102	0	0
La Rochelle	0	83	0	0
Niort	1	5	184	0
Parthenay	0	0	27	0
Poitiers	1	0	4	199
Rochefort	0	50	0	0
Royan	0	43	0	0
Saintes - Saint-Jean-d'Angély	0	141	0	0
Thouars - Loudun	0	0	45	37
Région	404	471	305	281

Tableau 20 – Répartition des communes par département de Poitou-Charentes et par zone d'emploi

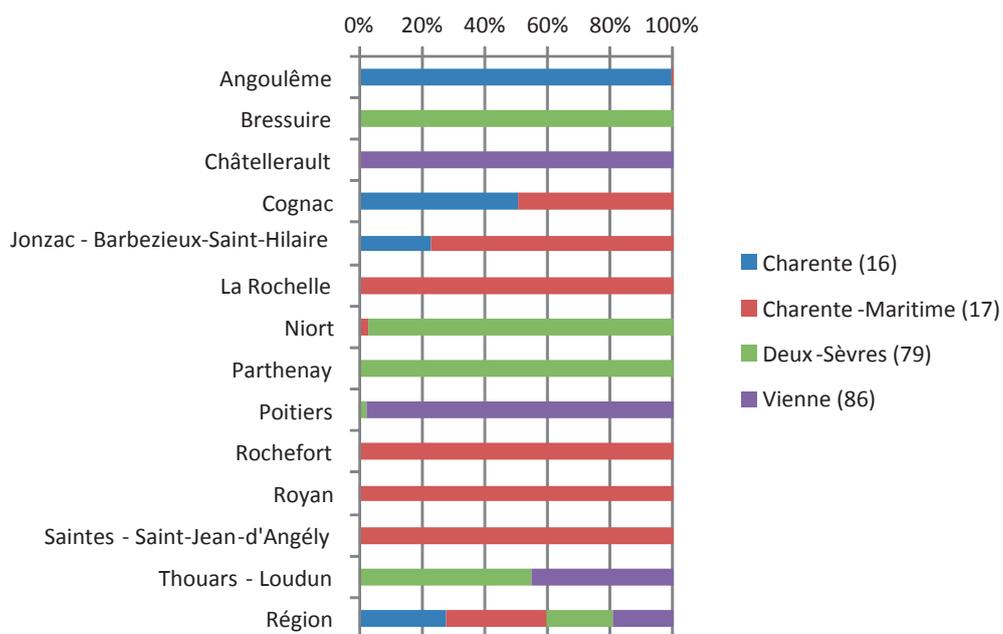


Figure 20 - Répartition des communes par département de Poitou-Charentes et par zone d'emploi

4. Liste des personnes contactées dans le cadre de l'étude

Les personnes contactées lors de cette étude sont, par ordre alphabétique :

Prénom	NOM	Organisme
Francis	ARNAULT	DREAL
Sylvie	AUVIN	GRETA Vienne
Emmanuel	BEJANIN	AREC
Jacky	BROSSEAU	CERC/DREAL
Jean Christophe	CINQUABRE	DREAL
M.	CORILAUD	Lycée polyvalent régional du Haut Val de Sèvre
M.	COUSIN	Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
M.	DEBELLU	Lycée professionnel Louise Michel
Yves	DUMONT	DREAL
M.	DURANTO	Centre inter consulaire de perfectionnement et d'enseignement de Charente Maritime
Sandrine	GAUCI	Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment de la Vienne
Pascal	HYRIEN	FFB Poitou-Charentes
Gilles	LABRUNE	ARFAB
Jean-Claude	LIZÉ	CAPEB Poitou-Charentes
M.	MERCHIER	Lycée professionnel du bâtiment SILLAC
Maryse	MOISSON	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Charentes
Frédéric	MOTZIG	Caisse des Congés Payés du Bâtiment d'Aquitaine
Denis	RENOUX	Centre Régional des Energies Renouvelables
Mme	RIVAUD	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent privé Fénelon - Notre-Dame
Jean-Pierre	SEULIN	CERC
Patrice	TARBE de SAINT HARDOUIN	Caisse de congés du BTP du Grand Ouest
Marie	TOINETTE	GRETA Deux-Sèvres
M.	TRIPONEL	Centre de formation d'apprentis et de perfectionnement du bâtiment de Charente Maritime
		Lycée Auguste Perret ¹²
		Lycée professionnel Jean Moulin ¹³
		institut de Recherche et de Formation du Bâtiment ¹⁴

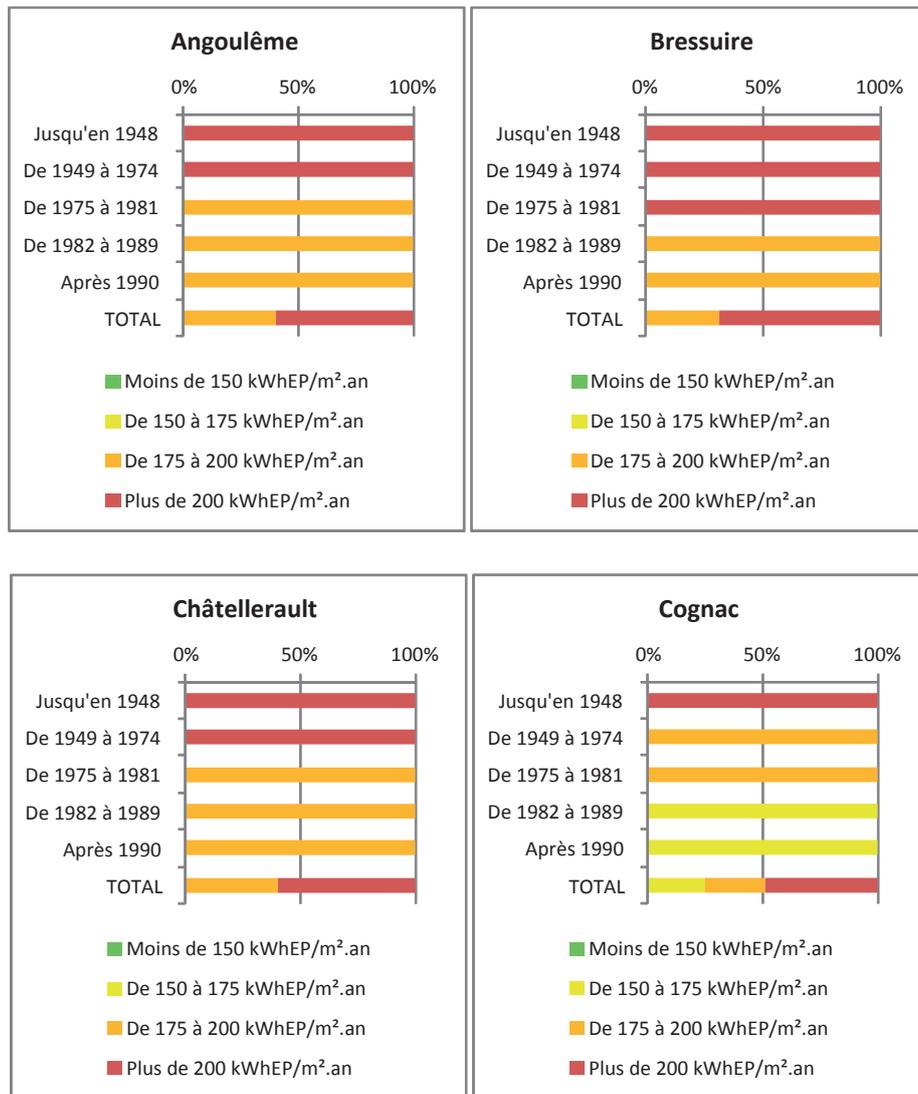
¹² Entretien réalisé avec une secrétaire de l'établissement

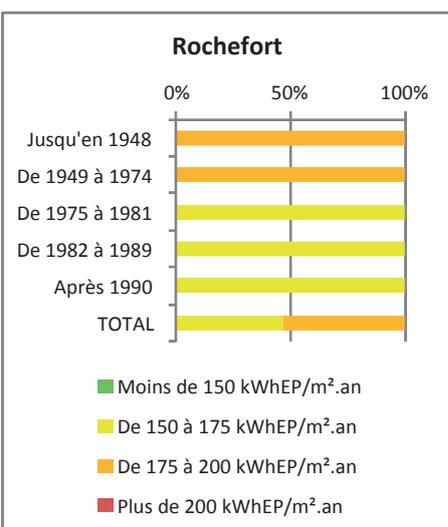
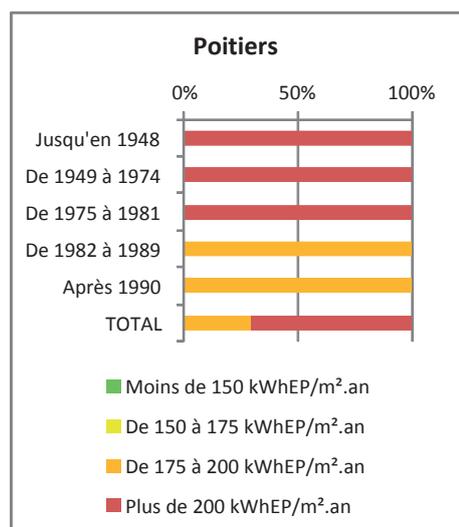
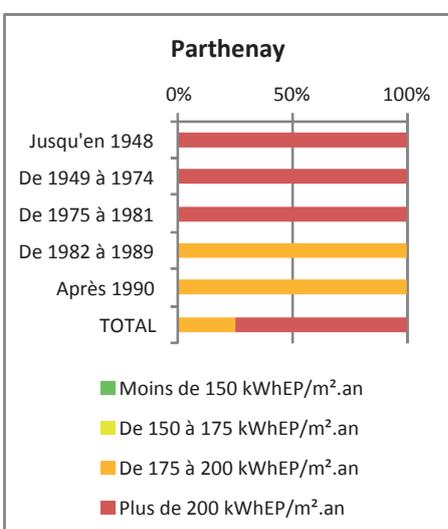
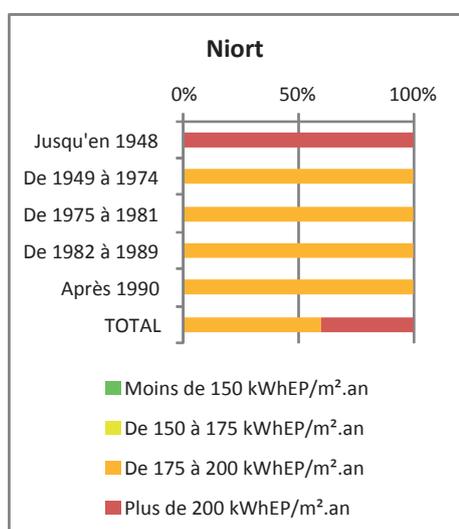
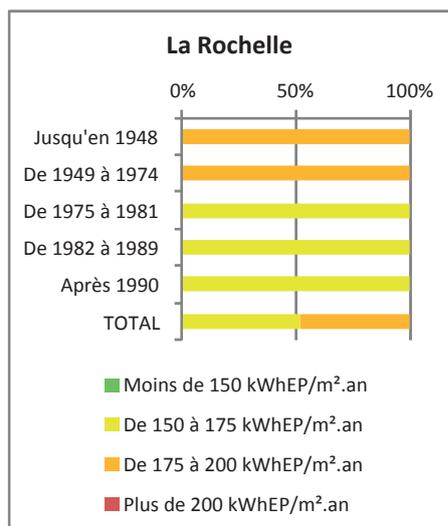
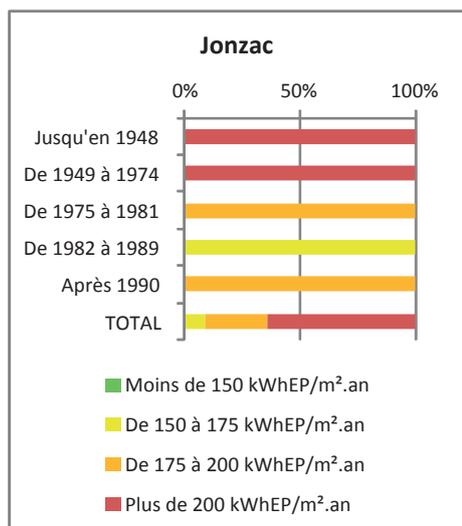
¹³ Entretien réalisé avec une secrétaire de l'établissement

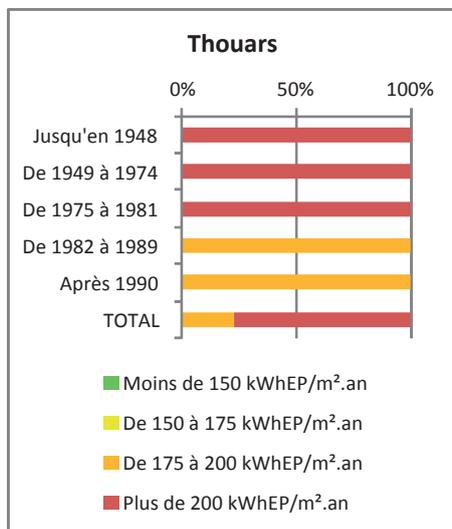
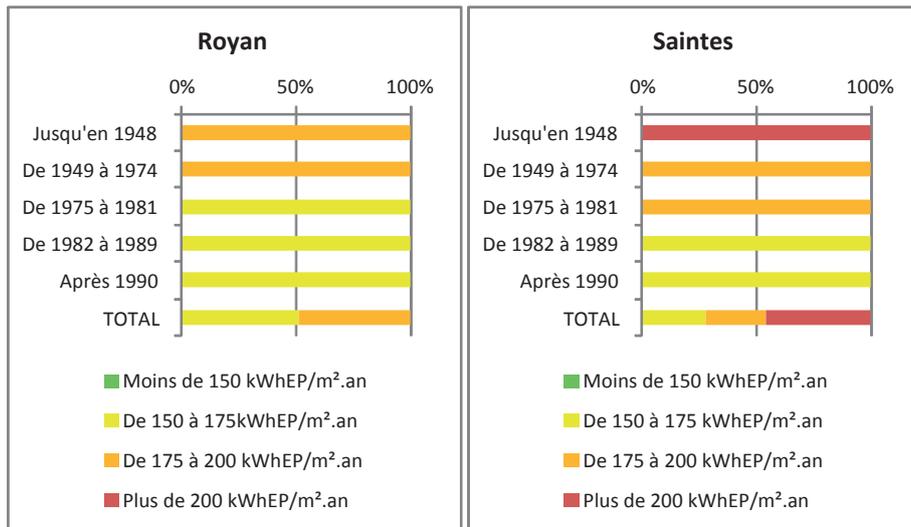
¹⁴ Entretien réalisé avec une conseillère en formation

5. Résultats détaillés sur la performance du parc de maisons individuelles par zone d'emploi

Cette partie détaille par zone d'emploi la méthodologie adoptée dans la partie 1.1 « Analyse de la performance du parc », page 10.







6. Positionnement des zones d'emploi à climat normal

Il nous a paru plus pertinent de proposer une analyse du positionnement des zones d'emplois basée sur les consommations réelles des maisons dans les différentes zones d'emploi. Néanmoins, il est également intéressant de réaliser cet exercice pour les consommations à climat normal, c'est-à-dire en considérant que le climat est le même dans l'ensemble des zones d'emploi. Les consommations sont ainsi directement corrélées à la performance énergétique intrinsèque des maisons. La propension des ménages n'est pas modifiée.

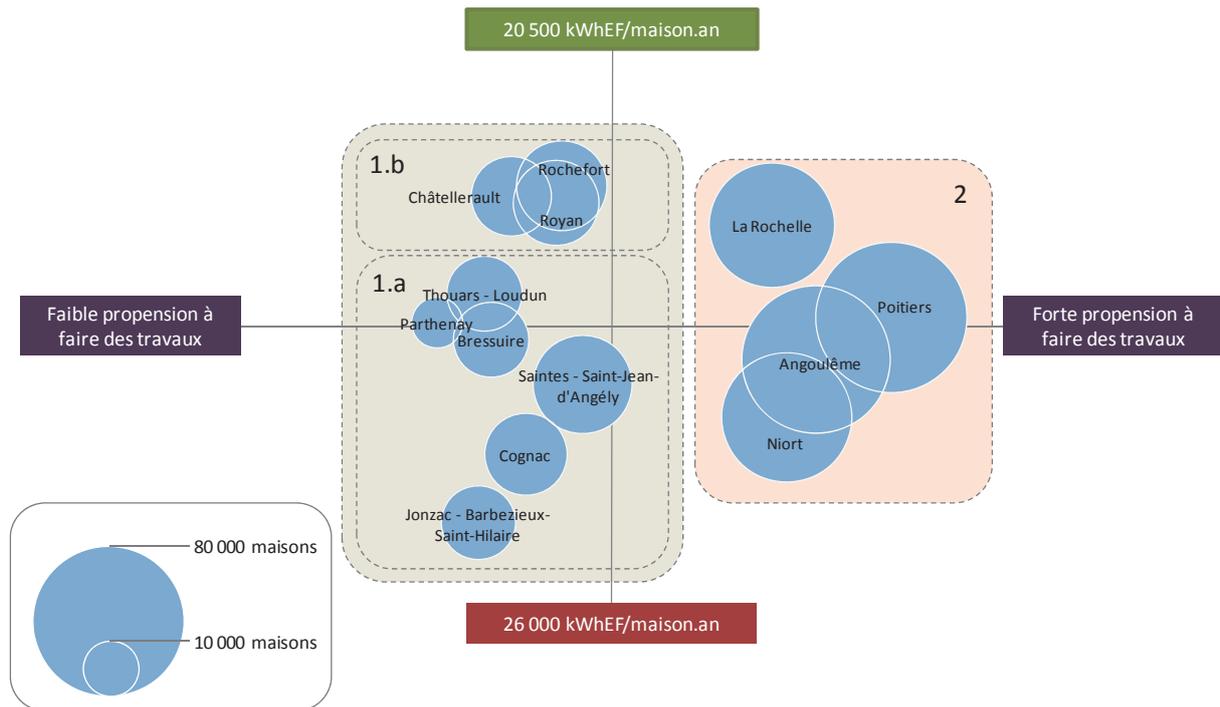


Figure 21 – Positionnement des zones d'emploi par rapport à la moyenne en fonction de la propension des ménages à réaliser des travaux selon les déterminants retenus (consommation normalisée : biais climatique exclu)

Les enseignements tirés de la Figure 6 page 22 réalisée avec les consommations réelles restent dans les grandes lignes les mêmes ici. On remarque cependant les changements suivants :

- Dégradation globale (théorique) de la performance du parc : le climat normal correspond à des températures moyennes sur la France plus basses que les températures de la région Poitou-Charentes ;
- Etalement des zones selon l'axe de performance du parc pour le groupe 1 et resserrement pour le groupe 2 ;
- Passage de Châtelleraut du groupe 1.a ou 1.b.

7. Éléments sur la précarité énergétique en Poitou-Charentes

La présente étude n'avait pas pour vocation à détailler spécifiquement la problématique de la précarité énergétique. Il n'a pas été possible d'extraire les données détaillées de l'AREC dédiées à ce sujet dans le temps imparti par cette étude ; les résultats obtenus par l'AREC sont néanmoins très intéressants et ont été pris en compte dans l'analyse proposée dans la présente étude. Nous en présentons ici les principaux résultats, tirés d'un document de synthèse de l'AREC¹⁵.

NB : Il est à noter que cette étude a été réalisée sur l'ensemble des logements de Poitou-Charentes, et non uniquement les maisons individuelles. Cependant, ses résultats sont facilement extensibles aux maisons individuelles dans la mesure où celles-ci représentent plus de 80 % du parc de logement picto-charentais.

Un ménage est considéré en situation de précarité énergétique lorsqu'il éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions d'habitat. Le seuil d'un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % est communément retenu, et a été le seuil utilisé dans l'étude de l'AREC.

Les logements de surface moyenne (70 à 100 m²) sont les plus nombreux à être en précarité énergétique même si ce sont les logements de plus de 150 m² qui sont les plus exposés. La situation familiale est également un facteur clé : près de la moitié des personnes vivant seules sont en précarité énergétique.

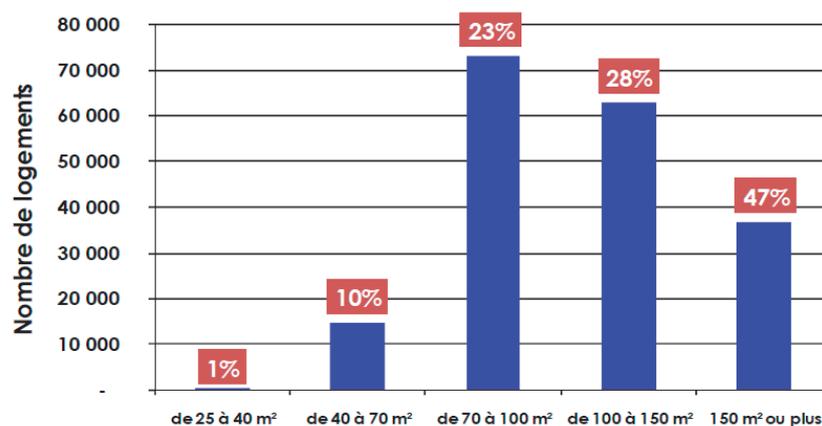


Figure 22 – Logements exposés à la précarité énergétique par surface et part relative (rapport de la catégorie concernée au total des logements régionaux)

¹⁵ L'étude complète est disponible au téléchargement sur le site de l'AREC : [http://www.arecpc.com/f166 La prekarite energetique en Poitou Charentes.pdf](http://www.arecpc.com/f166_La_prekarite_energetique_en_Poitou_Charentes.pdf)

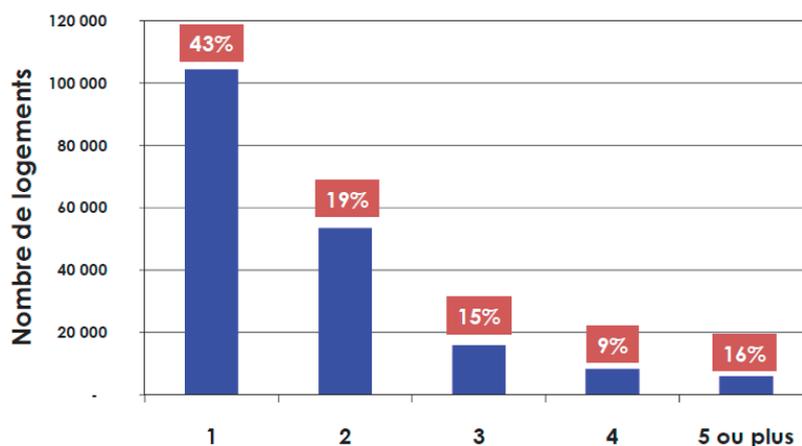


Figure 23 – Logements exposés à la précarité énergétique par nombre d’occupants et part relative

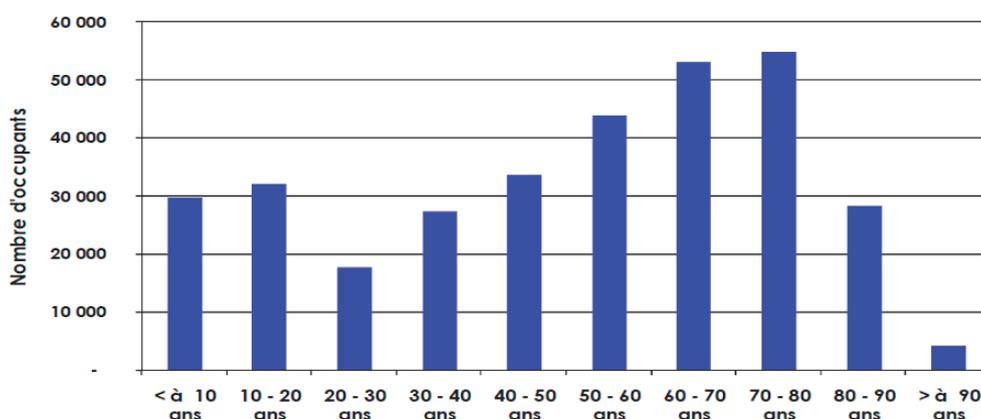


Figure 24 – Occupants exposés à la précarité énergétique par tranche d’âge

Outre leur vétusté, les logements en situation de précarité énergétique sont des logements caractérisés par l’inadaptation entre le type d’habitat et leurs occupants. Un profil type se dégage : des personnes âgées, aux revenus ou rentes modestes, vivant seules, dans des maisons individuelles rurales dont elles sont propriétaires, chauffées au fioul ou au bois et habitant une surface importante par rapport au nombre d’occupants.

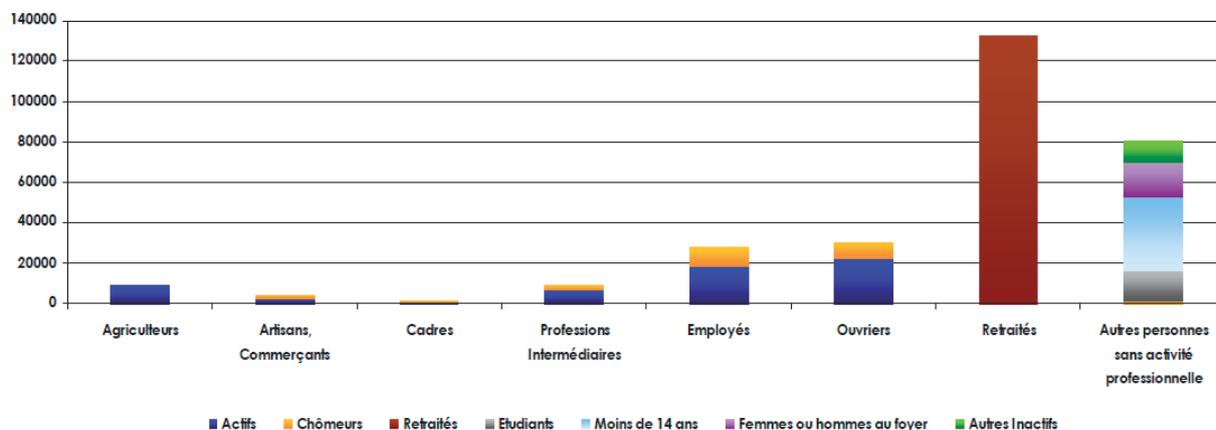


Figure 25 – Catégorie socioprofessionnelle des personnes vivant dans des logements exposés à la précarité énergétique

Les logements exposés à la précarité énergétique sont majoritairement habités par des personnes retraitées ou sans activité professionnelle. Dans les autres catégories socioprofessionnelles, on constate une part significative des actifs, traduisant la faiblesse du revenu disponible et l'impossibilité d'assumer la charge énergétique du logement.

La dernière partie de l'étude caractérise les logements vulnérables à une augmentation du prix de l'énergie. Les logements en situation de vulnérabilité énergétique sont les logements qui ne sont pas aujourd'hui en situation de précarité mais qui le deviendraient suite à une augmentation du prix de l'énergie :

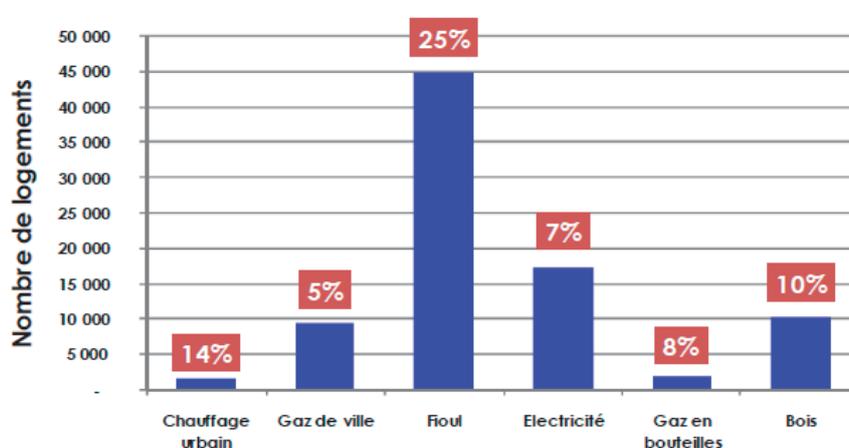


Figure 26 – Logements en vulnérabilité énergétique selon l'énergie de chauffage et part relative

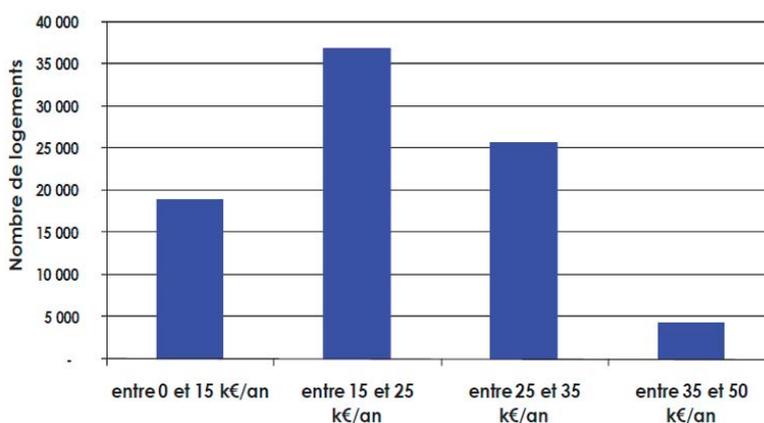


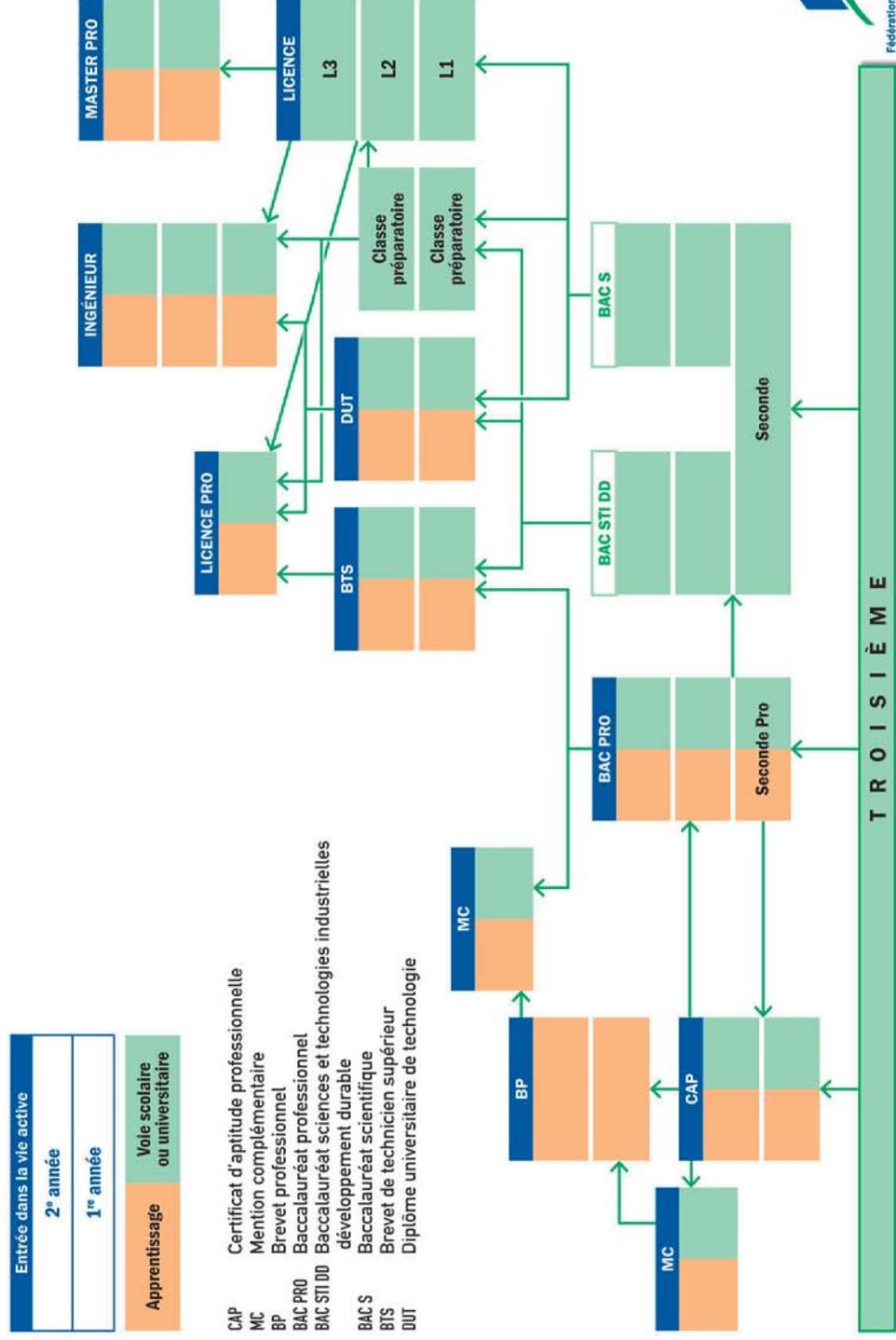
Figure 27 – Revenus des ménages en vulnérabilité énergétique

D'après l'étude de l'AREC, 250 890 logements sont en difficulté énergétique (soit 33 % des logements de Poitou-Charentes). Ces ménages consomment principalement du fioul (énergie fortement sujette à des augmentations de prix), du gaz et du bois.

Les catégories socioprofessionnelles les plus touchées sont les retraités, dont le nombre de logements vulnérables face à une rapide augmentation du prix de l'énergie s'élève à plus de 150 000 (soit 196 500 personnes) ainsi que les personnes sans activité professionnelle. Mais la vulnérabilité énergétique touche aussi les autres catégories socioprofessionnelles. La sensibilité à la hausse des tarifs de l'énergie est importante alors que l'élasticité de la consommation est faible.

Les ménages doivent par ailleurs conjuguer cette équation délicate avec la facture énergétique liée à la mobilité, qu'elle soit familiale ou, plus contraignante, liée aux déplacements domicile-travail. Là aussi, les tensions énergétiques sur les marchés pétroliers ne peuvent que contribuer à alourdir chaque année davantage le « stress énergétique » des ménages.

8. – Le schéma des formations dans le secteur du bâtiment



9. L'enquête Ipsos dans le détail

9.1 Questionnaire – Propriétaires de maisons en région Poitou-Charentes – 500 personnes

Intro : Bonjour, je suis de l'institut Ipsos et nous réalisons actuellement une grande enquête pour les acteurs du bâtiment de la région Poitou-Charentes sur les besoins et les attentes des habitants de la région en matière d'énergie dans leur logement. Mon appel n'a aucune finalité commerciale, vos réponses restent confidentielles et ne vous engagent à rien. Le but de cette enquête est de contribuer à réduire la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment en Poitou-Charentes.

RS Filtre : Tout d'abord, nous aimerions savoir si vous êtes le chef de famille ou le conjoint du chef de famille ?

- Oui
- Non → stop interview

RS0 : Etes-vous propriétaire ou locataire de la résidence au sein de laquelle nous vous appelons ?

- Propriétaire
- Locataire → stop interview

RS1 : De quel type de logement s'agit-il?

- Une maison individuelle
- Un appartement → stop interview

- *Sexe de la personne de référence*
- *Age de la personne de référence*
- *Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence*
- *Catégorie d'agglomération (info fichier)*
- *Département et Code INSEE (info fichier)*

Question 1 - Approximativement, quelle surface habitable est chauffée dans votre maison (sans prendre en compte le garage ou le sous-sol) ?

- 20 à 50 m²
- 51 à 75 m²
- 76 à 100 m²
- 101 m² – 200 m²
- 201 m² – 300 m²
- Plus de 300 m²
- (NSP – A éviter)

Question 2 : Quand votre maison a-t-elle été construite ?

- Avant 1949
- Entre 1949 et 1974
- Entre 1975 et 1989
- Entre 1990 et 2005
- Après 2005
- (NSP)

Question 3. Depuis combien d'années vivez-vous dans cette maison ?

(Si moins d'un an noter « 0 »)

- *l__l__i années*
- (Nsp)

Question 4-7. Quel type d'énergie utilisez-vous principalement...

- Pour chauffer ce logement ?
- Pour chauffer l'eau du logement ?

ALEA

- Le fioul
- Le GPL (gaz en citerne)
- Le gaz de ville
- L'électricité (radiateur, convecteur)
- Une pompe à chaleur
- Le bois
- L'énergie solaire
- (Autre)
- (Nsp)

Question 5. Utilisez-vous une autre énergie en complément de votre énergie principale ?

(Plusieurs réponses possibles, Non et NSP exclusifs)

- Oui, du bois
- Oui, du chauffage électrique
- Oui, une autre énergie
- Non
- (NSP)

Question 6-7. Pour votre maison, pouvez-vous nous donner une estimation la plus précise possible du montant total en euros de votre facture annuelle d'énergie, à 100 euros près, je dis bien annuelle ?

- *l__l__l__l__l__l__l euros par an*
- (Nsp, à éviter)

Question 10-12 : Et quelle serait la situation de votre foyer si le prix de votre facture d'énergie augmentait de...

Dès que code 4 passer à question suivante

- 10%
- 30%
- 50%
- Vous pourriez payer, sans être vraiment gênés financièrement
- Vous pourriez payer mais ça vous gênerait un peu financièrement
- Vous ne pourriez pas payer sans faire des économies importantes sur des postes essentiels
- Vous ne pourriez pas payer même en faisant des économies importantes sur des postes essentiels
- (Nsp)

Question 13-14. Comment vous considérez-vous vis-à-vis de votre consommation d'énergie au sein de votre logement ?

- Peu sensibilisé : vous ne pensez pas qu'il y ait des gestes qui vous permettent de diminuer vraiment votre consommation
- Assez sensibilisé : vous pensez pouvoir faire des économies d'énergie mais vous ne prenez pas assez le temps de vous y intéresser
- Très sensibilisé : Vous essayez de maîtriser votre consommation et de la réduire chaque fois que cela est possible
- (Nsp)

Question 17-19. Dans chacun des domaines suivants, nous aimerions que vous donniez une note de 0 à 10 à votre maison. 10 voulant dire que vous êtes très satisfait de votre maison dans ce domaine et 0 que vous n'en êtes pas du tout satisfait, les notes intermédiaires vous permettant de nuancer votre jugement. Quelle note donneriez-vous entre 0 et 10 à votre maison en ce qui concerne ?

- */___/___/ sur 10*
- (Nsp)

ALEA sauf pour premier item

- Le confort global de votre logement
- L'isolation thermique au niveau des fenêtres
- L'isolation thermique des murs
- L'isolation thermique sols et/ou du toit
- La performance de votre appareil de chauffage
- La ventilation

Question 20-23. Au cours des 10 dernières années, avez-vous réalisé ou fait réaliser des travaux liés à la performance énergétique au sein de votre maison ?

- Oui
- Non
- (Nsp)

Question 24. Avez-vous déjà fait réaliser une étude par un professionnel pour savoir quels étaient les travaux les plus rentables en termes d'économie d'énergie que vous pouviez faire réaliser au sein de votre logement ?

- Oui
- Non
- (Nsp)

A ceux n'ayant pas réalisé d'étude en Q24

Question 25. Et prévoyez-vous de faire réaliser une telle étude par un professionnel au cours des 2 prochaines années ?

- Certainement
- Probablement
- Probablement pas
- Certainement pas
- (Nsp)

Question 26-29. Prévoyez-vous de réaliser ou de faire réaliser les travaux suivants au sein de votre maison dans les 5 prochaines années ?

- Oui, vous y avez réfléchi et vous allez le faire avant 2 ans
- Oui, vous envisagez de le faire avant 5 ans
- Non, vous ne l'envisagez pas avant 5 ans
- (NSP)

ALEA

- Un changement de fenêtres
- L'isolation des murs
- L'isolation des sols et/ou du toit
- Un changement majeur du système de chauffage (installation d'une nouvelle chaudière, changement du type d'énergie utilisée...)
- Une amélioration de la régulation du système de chauffage
- L'amélioration de la ventilation
- D'autres travaux importants : peintures, sols, agrandissement, réaménagement d'une pièce,...

A ceux ayant déclaré avoir réalisé ou fait réaliser des travaux en Q20-23

Question 31-32. Quel montant en euros estimez-vous avoir dépensé dans votre logement pour tous les travaux liés à la performance énergétique que vous avez réalisé ou fait réaliser depuis ces dix dernières années (je parle bien de tous les travaux) ?

- Moins de 3000 euros
- Entre 3000 et moins de 5000 euros
- Entre 5000 et moins de 10 000 euros
- Entre 10 000 et moins de 20 000 euros
- Plus de 20 000 euros
- (Nsp)

A ceux ayant déclaré avoir réalisé ou fait réaliser des travaux en Q20-23

Question 36. Parlons des travaux liés à la performance énergétique les plus récents parmi ceux que vous avez réalisés ou fait réaliser au sein de votre logement. Quand ont-ils eu lieu ?

- Il y a moins de 2 ans
- Entre 2 à 5 ans
- Entre 6 à 10 ans
- (Nsp)

A ceux ayant déclaré avoir réalisé ou fait réaliser des travaux en Q20-23

Question 37. Toujours à propos des travaux liés à la performance énergétique les plus récents parmi ceux que vous avez réalisés ou fait réaliser, pouvez-vous me dire quel a été le principal motif pour lequel vous avez décidé de les faire ?

(1 seule réponse possible)

ALEA

- Pour faire des réparations suite à un dégât ou une panne grave (chaudière hors d'usage, toiture endommagée...)
- Pour améliorer le confort ou le bien-être au sein du logement
- Pour profiter d'une aide financière
- Pour réaliser des économies d'énergie
- Pour réduire l'impact de votre logement sur l'environnement
- (Nsp)

A ceux ayant déclaré avoir réalisé ou fait réaliser travaux en Q20-23

Question 38. Et en ce qui concerne les travaux les plus récents liés à la performance énergétique que vous avez fait dans votre maison, qui les a réalisés ?

- Des professionnels
- Des professionnels et vous-mêmes
- Vous-mêmes, sans l'aide de professionnels
- (Nsp)

A ceux ayant eu recours à des professionnels en Q38

Question 39. Et lorsque vous avez fait appel à des professionnels pour réaliser ces travaux récents dans votre maison, est-ce qu'il vous a été très facile, plutôt facile, plutôt difficile ou très difficile de les trouver ?

- Très facile
- Plutôt facile
- Plutôt difficile
- Très difficile
- (Nsp)

A ceux ayant eu recours à des professionnels en Q38

Question 40-41. Et comment les avez-vous trouvés ?

(plusieurs réponses possibles)

ALEA

- Par expérience, vous aviez déjà travaillé avec eux
- Par des proches ou des connaissances
- Par l'annuaire
- Par internet en cherchant les professionnels proches de chez vous
- Par des publicités papier
- (Autres)
- (Nsp)

A ceux ayant eu recours à des professionnels en Q38

Question 42. Et les professionnels qui ont réalisé ces travaux au sein de votre maison...

ALEA

- ...Disposaient-ils d'un label qualité (Eco-Artisan, Pros de la performance énergétique, Quali'sol, Quali'bois...) ?
 - ...Faisaient-ils partie d'un réseau comme par exemple EDF Bleu Ciel ou Dolce Vita ?
-
- Oui
 - Non
 - Vous ne savez pas → suggéré

A ceux ayant eu recours à des professionnels en Q38

Question 43-45. Et avez-vous bénéficié d'une des aides suivantes lorsque vous avez fait réaliser ces travaux par des professionnels ?

ALEA sur 1 et 2

- Une aide de l'Etat (crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro)
- Une aide d'une collectivité
- Une autre aide (fournisseur...)
- Une autre aide dont vous ne connaissez pas l'origine
 - Oui, vous l'avez demandée et obtenue
 - Non, car vous n'y aviez pas droit
 - Non, car vous ne la connaissiez pas
 - (Nsp)

A ceux ayant eu recours à des professionnels en Q38

Question 46-47. Dans chacun des domaines suivants, nous aimerions que vous donniez une note de 0 à 10 aux professionnels qui ont réalisé les travaux les plus récents au sein de votre logement. 10 voulant dire que vous en êtes très satisfaits, 0 que vous ne l'êtes pas du tout. Quelle note leur donneriez-vous entre 0 et 10 en ce qui concerne ?

- / / / sur 10
- (Nsp)

ALEA

- Le respect du devis
- Le respect des délais de chantier
- La qualité des travaux réalisés
- Le confort que ces travaux vous ont apporté
- Les économies d'énergie que vous avez réalisées grâce à ces travaux

A TOUS

Question 48 : Vous personnellement, diriez-vous que de manière générale, vous avez une bonne ou une mauvaise image de secteur du bâtiment en France ?

- Très bonne image
- Assez bonne image
- Assez mauvaise image
- Très mauvaise image
- (NSP)

Question 49 : Depuis ces cinq dernières années, diriez-vous que l'image que vous avez du secteur du bâtiment s'est améliorée, détériorée ou n'a pas changé ?

- Beaucoup améliorée
- Un peu améliorée
- Un peu détériorée
- Beaucoup détériorée
- N'a pas changé
- (NSP)

A ceux ayant déclaré prévoir de réaliser ces travaux d'ici moins de 5 ans en Q26-Q29

Question 50-51. Lorsque vous pensez aux travaux que vous ferez réaliser en premier dans votre maison parmi ceux que vous m'avez dit avoir prévu d'ici 5 ans, quelle est la principale raison qui va vous décider à les faire ?

(1 seule réponse possible)

ALEA

- Faire des réparations suite à un dégât ou une panne grave (chaudière hors d'usage, toiture endommagée...)
- Améliorer le confort ou le bien-être au sein du logement
- Profiter d'une aide financière
- Réaliser des économies d'énergie
- Réduire l'impact de votre logement sur l'environnement
- (Nsp)

A ceux ayant déclaré prévoir de réaliser ces travaux d'ici moins de 5 ans en Q26-Q29

Question 52. Et en ce qui concerne les travaux que vous ferez réaliser en priorité dans votre maison avant 5 ans, dites-moi qui va le plus probablement les réaliser ?

- Des professionnels
- Des professionnels et vous-mêmes
- Vous-mêmes, sans l'aide de professionnels
- (Nsp)

A ceux ayant déclaré qu'ils vont recourir à des professionnels en Q52

Question 53. Et comment pensez-vous que vous trouverez le plus probablement ces professionnels ?

(1 seule réponse possible)

ALEA

- Par expérience, des professionnels avec lesquels vous avez déjà travaillé
- Par des proches ou des connaissances
- Par l'annuaire
- Par internet en cherchant les professionnels proches de chez vous
- Par des publicités papier
- (Autres)
- (Nsp)

A ceux ayant déclaré ne pas prévoir de réaliser des travaux d'ici moins de 5 ans en Q26-Q29

Question 54. Et parmi les raisons suivantes, quelle est celle qui explique le mieux que vous n'ayez prévu aucun travaux au sein de votre logement d'ici 5 ans ?

(1 seule réponse possible)

ALEA

- Par manque de ressources financières
- Par manque de connaissance des aides disponibles
- Par manque de connaissance de professionnels qui pourraient réaliser ces travaux
- Par manque de connaissance des gains en termes d'économies d'énergie et de confort
- Parce que votre maison n'a besoin vraiment d'aucun travaux
- Parce que vous avez d'autres priorités
- (Nsp)

A ceux ayant déclaré prévoir de réaliser ces travaux d'ici moins de 5 ans en Q26-Q29

Question 55. Personnellement, estimez-vous être suffisamment informé sur les aides financières publiques disponibles pour aider les personnes qui souhaitent faire réaliser des travaux au sein de leur logement ?

- Oui et vous savez comment les mobiliser
- Oui, mais vous ne savez pas quoi faire pour en profiter
- Non, mais vous aimeriez être informé
- Non, cela ne vous intéresse pas
- (NSP)

A tous sauf ceux ayant déclaré « Non, cela ne vous intéresse pas » en Q55

Question 56. Et si demain, vous étiez informé de l'existence d'aides financières publiques intéressantes, est-ce que cela pourrait vous amener à décider de lancer des travaux de rénovation thermique au sein de votre logement ?

- Oui, certainement
- Oui, probablement
- Non, probablement pas
- Non, certainement pas
- (NSP)

A ceux n'envisageant pas de réaliser des travaux dans les 5 prochaines années en Q26-Q29

Question 8-9 : Personnellement, à partir de quel niveau d'augmentation de votre facture d'énergie décideriez-vous de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de votre foyer pour payer moins cher (donnez votre réponse en pourcentage) ?

- /__ /__ /__ / %
- (Nsp, à éviter)

- **Niveau de revenus (EXPRESS)**
- **Nombre de personnes au sein du foyer (EXPRESS)**

Les résultats bruts de l'enquête sont téléchargeables sur le site de la CERC et de la DREAL Poitou-Charentes

Remerciements

Cette étude a été réalisée pour le compte de la cellule économique régionale de la construction Poitou-Charentes sur la période septembre 2011 – juin 2012. Elle a mobilisé le soutien de nombreuses personnes, en particulier lors de la phase de recensement de données.

Nos remerciements vont en tout premier lieu à Jacky Brosseau et Jean-Christophe Cinquabre, qui ont assuré le suivi de cette étude, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe de la division « bâtiment et construction durables et gestion immobilière » de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et la cellule économique régionale de la construction Poitou-Charentes.

Les membres du comité de pilotage de l'étude ont également apporté leurs contributions dans le cadre de réunions d'étape ou d'échanges bilatéraux : AREC, Organisations professionnelles (CAPEB et FFB), ADEME, Conseil régional, fournisseurs d'énergie (ERDF et GRDF). Que ces personnes soient chaleureusement remerciées ici, en particulier Emmanuel Béjanin (AREC), Pascal Hyrien (FFB) et Jean-Claude Lizé (CAPEB) qui ont fourni de nombreuses et précieuses données au cours de cette mission.

Enfin notre reconnaissance s'adresse aux nombreuses personnes interrogées au cours de l'étude (Service économie de l'ADEME, Centres de formation de la région Poitou-Charentes...), pour leur disponibilité et la pertinence de leurs commentaires.

L'équipe d'I Care Environnement





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Service énergie, climat, logement et aménagement
Division bâtiment et construction durables et gestion immobilière
15 rue Arthur Ranc – CS 60539
86 020 POITIERS Cedex
www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

Photos de couverture : © Thierry Degen - DREAL Poitou-Charentes



Cellule économique régionale de la construction
Poitou-Charentes
15 rue Arthur Ranc – CS 60539
86020 POITIERS Cedex
www.cerc-pc.fr